

Rosendaël
par l'Abbé Louis Harrau
transcription et illustration Jean-Claude Lagrou

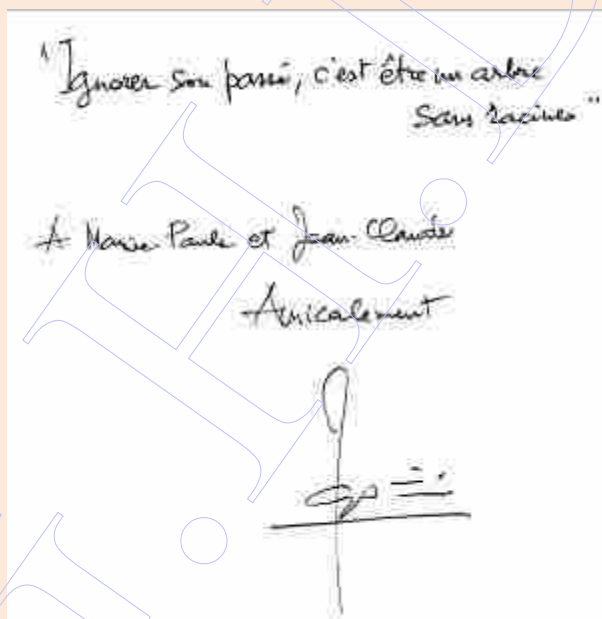
Loetabitur deserta et inuia et exultabit solitudo et florebit... Germinans germinabit ...

[] Arrivera un jour où ce sol désert et sans chemin se réjouira ; la solitude sera dans l'allégresse ; elle se couvrira de fleurs et de roses et étalera partout sa riche végétation. Isaïe, C. XXXV (1-2).

Avertissement

Le texte original de cette monographie a paru dans le Bulletin I de 1898 de l'Union Faulconnier, Société Historique de Dunkerque, fondée le 3 avril 1895 – Dunkerque – Imprimerie Chiroutre-Gauvry, 6, rue David-d'Angers.

Il s'agit ici d'une transcription littérale de l'étude de l'Abbé Harrau agrémentée d'illustrations ; bon nombre d'entre elles ont été mises à ma disposition par mon vieil ami Jacques Lelieur que je remercie ; les autres proviennent de « Dunkerque en Flandre » du regretté Jacques Tillie qui m'avait accordé, ainsi qu'à mon épouse Marie-Paule, très peu de temps avant sa disparition, une gentille dédicace dont je partage l'esprit.



Mes racines sont rosendaliennes ; ma jeunesse est rosendalienne et c'est l'histoire de Rosendaël que je souhaite faire découvrir ou redécouvrir mais surtout partager avec toutes celles et tous ceux qui sont nés ou ont vécu dans ce petit coin de dunes qui fut le jardin de mon enfance.

Si vous souhaitez participer à cette aventure, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante : jean-claudelagrou@orange.fr ; merci.

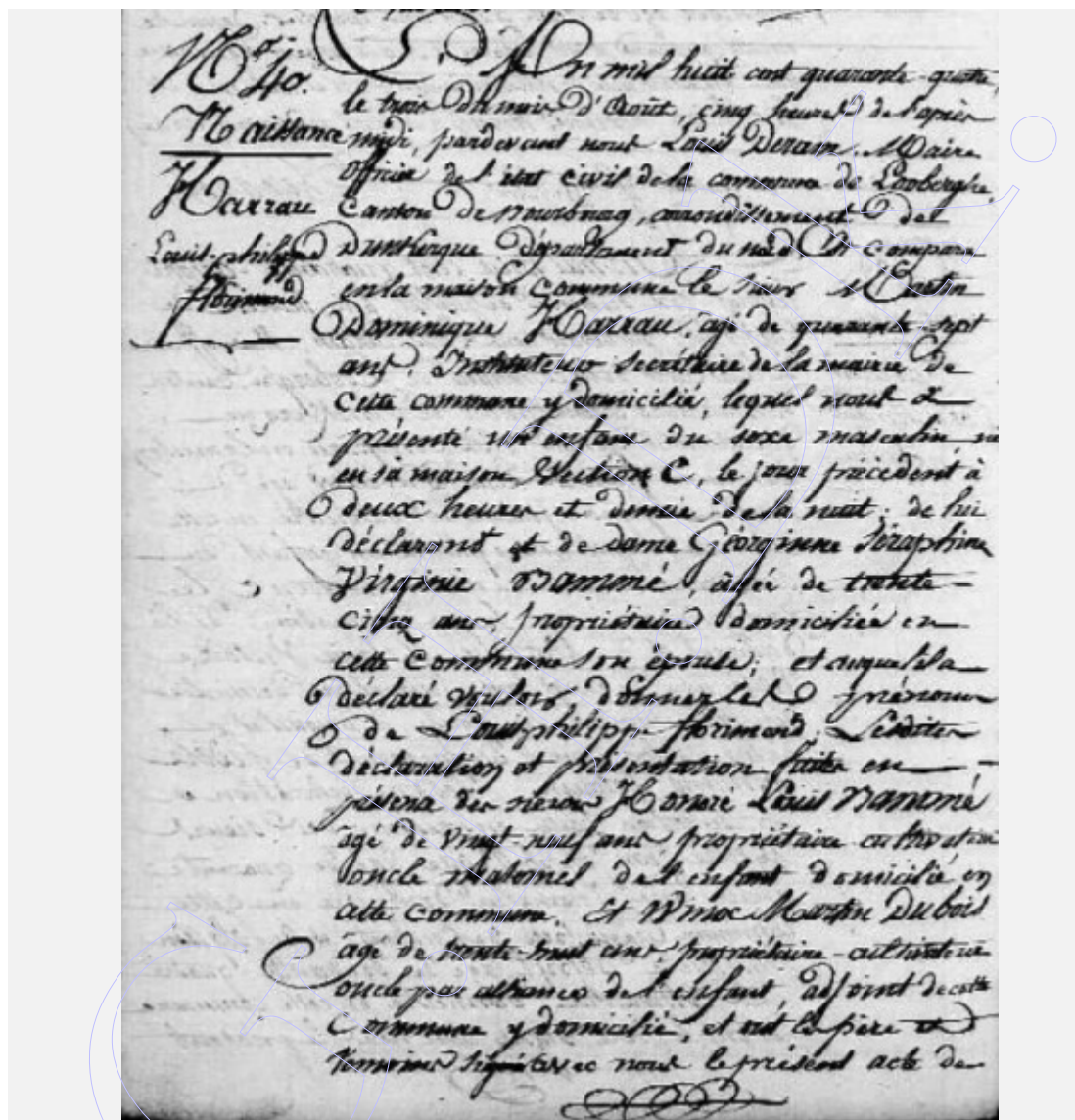
Très cordialement.

*15 mai 2013
Jean-Claude Lagrou*

Qui était l'auteur, l'Abbé Louis Harrau ?

Louis Philippe Florimond Harrau voit le jour le 2 août 1844 à Looberghe.

Il est le fils de **Martin Dominique Harrau**, sous-clerc, instituteur, secrétaire de la mairie de Looberghe mais aussi organiste, et de **Georgine Séraphine Virginie Bammé**, cultivatrice.



Son père, **Martin Dominique Harrau** naît le 2 avril 1797 à Eringhem et décède le 5 mai 1861 à Looberghe.

Sa mère, **Georgine Séraphine Virginie Bammé** voit le jour le 20 mars 1810 à Looberghe et y décède le 11 avril 1875.

De l'union **Martin Dominique Harrau / Georgine Séraphine Virginie Bammé** célébrée le 25 novembre 1840 à Looberghe naissent six enfants :

Marie Amélie Séraphine	en 1842
Louis Philippe Florimond	en 1844
Zénon Emile Stanislas Marie	en 1847
Léticie Joséphine Léocadie	en 1849
Alexandre Marie Florimond	en 1852
Blaise Fortuné Parfait Chrétien	en 1854

Funérailles de l'Abbé Harrau par Louis Delautre

Vendredi 25 octobre 1907, à dix heures, ont été célébrées, en l'église de Rosendaël, les funérailles de M. l'abbé Harrau, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Handschoote, curé de Rosendaël, au milieu d'une affluence considérable.

La croix était portée par M. l'abbé Mormentyn, curé de Malo ; M. l'abbé Deman, aumônier de l'Institut Fénelon, portait le calice et les burettes de cire.

MM. les abbés Lagatie, vice-doyen de Petite-Synthe, ancien curé Looberghe ; Baron, supérieur du Petit Séminaire d'Hazebrouck ; Plachot, curé de Dorignies, et Boudden, curé de Merris, tenaient les coins du poêle.

Dans le cortège, nous avons remarqué MM. le chanoine Scalbert, archiprêtre, fondateur de l'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres ; l'abbé Denys, doyen de Saint-Martin ; l'abbé Decherf, supérieur du Collège Notre-Dame des Dunes, une cinquantaine d'ecclésiastiques de l'arrondissement de Dunkerque et tous les vieillards de l'hospice.

M. le docteur Reumaux représentait l'Union Faulconnier, avec plusieurs membres du bureau.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Brousse, doyen de Saint-Eloi.

Le corps du défunt a été transporté à Looberghe, où l'inhumation a eu lieu le lendemain.

Fils d'un instituteur et clerc de ce village, l'abbé Harrau fut, successivement professeur d'histoire à Hazebrouck, curé de Grand-Fort-Philippe et de Merris, puis aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, à Rosendaël.

La perte de ce respectable ecclésiastique ne sera pas seulement ressentie vivement par les religieuses et par les vieillards pour lesquels il se prodiguait. Ces fonctions d'aumônier ne furent pas pour lui l'otium cum dignitate dont il avait acquis le droit de jouir par de longues années passées dans le ministère paroissial et dans l'enseignement. Travailleur infatigable, il entreprit d'étudier l'histoire de notre région, rédigeant pour un grand nombre de villes et de villages de la Flandre une série de notices soigneusement composées et fort intéressantes. La plupart sont restées inédites; quelques-unes qui forment déjà un bagage considérable, ont vu le jour dans les recueils du Comité Flamand et de l'Union Faulconnier, dont M. Harrau était le fidèle et apprécié collaborateur.

Pour ne parler que des études qui se rapportent aux environs de Dunkerque, mentionnons seulement les « Monographies de Rosendaël, de Saint-Pol, de Malo-les-Bains ». Son « Histoire de Gravelines », de proportions plus considérables, est venu combler une véritable lacune ; « l'Histoire de Bergues » dont le premier volume paru il y a quelques semaines, est une œuvre importante : souhaitons que sa seconde partie, achevée nous dit-on, puisse suivre la première.

*La mort a trouvé M. Harrau la plume à la main; c'est que le travail était sa vie et que son ardente curiosité intellectuelle s'intéressait à tout ce qui touchait le passé. Si son goût le portait de préférence vers les études historiques, et en particulier, comme dans ses recherches sur les maisons religieuses de Bourbourg et de Gravelines, vers les institutions inspirées par le Christianisme, il faisait aussi des incursions dans d'autres domaines, témoin un article sur « **Les Savants à Dunkerque** » dans un des Bulletins de l'Union Faulconnier et ces pages si vivantes où il a fait revivre la physionomie originale de ce partisan de la Royauté aux derniers jours de l'Empire, **Louis Fruchart de la Gorgue, dit, Louis XVII.***

Enfin, à certains jours, l'abbé Harrau se souvenait qu'il avait été professeur de lettres ; il cultivait la poésie et il ne connaissait pas de plus aimable distraction que de composer quelques pièces de vers délicatement pensées et fort bien écrites, pour peu qu'on lui demandât d'exprimer en strophes bien tournées un compliment, un souhait, un éloge.

Ces pièces de circonstance ne sont guère sorties du cercle d'un auditoire restreint ; elles se sont évanouies, laissant derrière elles un parfum de piété et de bonne grâce.

Ce qui restera de M. l'abbé Harrau, c'est le souvenir d'un prêtre aussi modeste que distingué et des livres qui ont apporté une contribution utile à l'histoire de notre vieille Flandre.

M. l'Abbé Harrau

Une physionomie archéologique et littéraire disparaît en la personne de M. l'abbé Harrau, aumônier des Petites Soeurs des Pauvres, à Rosendaël.

Je me doutais peu, certes. en septembre dernier, lors d'une visite que je lui fis, par une journée maussade, pluvieuse, triste avant-coureur d'une fin de vacances scolaires, qu'une pneumonie brutale eût terminé si tôt cette existence toute de travail et de prière.

*Autre Sanderus Flandriae Illustratae, cet humble prêtre incarnait l'amour du sol natal. La chaumière du hameau, que domine le toit aigu, comme la rivière au cours lent, à l'eau limpide, parlaient à cette âme de poète trempée d'amour pour la « **Petite Patrie** ». L'historien alors se réveillait en lui pour chanter en des pages au style concis toute une contrée. **Bourbourg, Rosendaël, Malo-les-Bains, Gravelines** attestent de l'érudition peu commune de ce docte qui a jeté un vif éclat sur l'histoire de ces villes à jamais sorties de la pénombre où elles étaient plongées jusqu'alors. L'antique cité de **Saint-Winoc, Bergues** et son beffroi remarquable, avait aiguisé la plume de l'historien; mais la mort a laissé éparses, sur la tablette du bureau, les quelques pages intéressantes que nous réservait le second volume ; le chantre de la cité abbatiale s'en est allé terminer là-Haut la cantate entonnée en mémoire des moines et prêtres qui dorment de leur dernier sommeil sur le « **Groenberg** ». Le chant du cygne avait retenti pour la dernière fois en faveur d'une cause sainte, celle qui ne meurt pas.*

*Bienheureuses les mains qui recueilleront les enseignements écrits par ce savant qui possédait à la perfection son « **Moedertaël** ».*

Si l'Union Faulconnier perd un de « ses » ouvriers infatigables, la Flandre Maritime pleure un de ses bardes et non des moindres.

Puissent les vieillards de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, ces épaves de la vie

humaine, conserver en leur mémoire le souvenir de leur bon et saint aumônier. Suivant son désir, l'humble prêtre repose dans le petit cimetière de Looberghe. Le clocher qui abrita sa jeunesse, couvre de son ombre l'humble croix qui domine le tertre où dort, jusqu'au jour du réveil général, le serviteur dévot du Bon Maître.

Louis Delautre.

Rosendaël

Table des matières

- I *Pirckepaps des siècles passés*
- II *Faits militaires signalés en 1324, 1383, 1583, 1646 et 1658*
- III *Le Hameau dans les dernières années du XVIIIème siècle*
- IV *Le Hameau dans les dernières années du XVIIIème siècle*
- V *Rosendaël pendant le siège de Dunkerque en 1793*
- VI *Le Combat du Rosendaël (26 août 1793)*
- VII *Le duc d'York, maître de Rosendaël, détermine ses lignes de circonvallation. Guerre de tirailleurs dans les derniers jours du mois d'Août.*
- VIII *Nouvelles sorties. Choc violent à Rosendaël le 6 Septembre 1793. Combats du 7 et du 8 Septembre.*
- IX *Rosendaël après la retraite des Alliés*
- X *Le Camp de Rosendaël (1804).*
- XI *Premiers développements. XIXème siècle. Le Quartier des pêcheurs.*
- XII *Le Quartier des Jardiniers*
- XIII *L'Horticulture Travaux de Transformation et de Développement du Hameau*
- XIV *Erection de la paroisse de Rosendaël (1842).*
- XV *La Commune de Rosendaël.*

	(1860).
XVI	<i>Le journal d'un jardinier. Principaux évènements à Rosendaël depuis 1829.</i>
XVII	<i>Une section du territoire de Rosendaël est détachée pour former la commune de Malo-les-Bains</i>
XVIII	<i>Rosendaël en 1898</i>
XIX	<i>L'ancien « Jardin Royal » et l'Asile des Vieillards dirigé par les Petites-Sœurs des Pauvres</i>
XX	<i>L'Hospice-civil de Dunkerque à Rosendaël</i>
XXI	<i>Les habitations ouvrières de la Cité Gabrielle</i>
XXII	<i>Les Jardins ouvriers à Rosendaël (1896)</i>
XXIII	<i>Le patronage de Saint-Joseph (1889)</i>
XXIV	<i>Les écoles à Rosendaël</i>
XXV	<i>Chapelles, églises, cimetières</i>
	<i>Renvois</i>

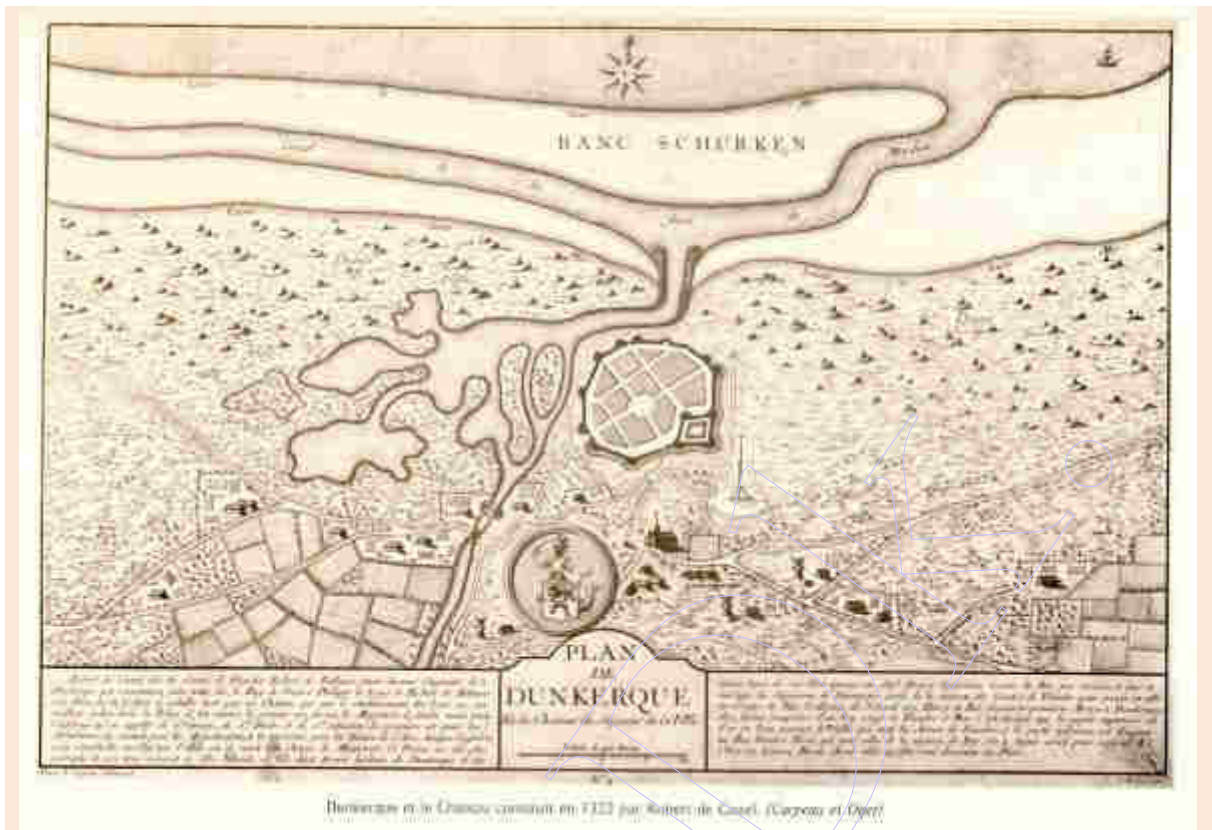
I/ Pirckepaps des siècles passés

Sur les bords d'un hâvre creusé par les flots de la mer et resserré de près, à droite et à gauche, par une large colline de sables, s'étaient groupées quelques cabanes de pêcheurs. Avec le cours des siècles, la petite colonie de Dunekerke s'élargit, prospère et se transforme en oppidum, mais au pied de ses remparts gazonnés et de ses palissades, du côté de l'Oost-poorte, la solitude et la désolation continuent de se partager ce sol, de lugubre mémoire, que nos ancêtres ont désigné sous le nom de **Pirckepaps, Pitje pap, Pierkenpaps**. (1).

C'est le lieu des supplices. Les brigands, les grands malfaiteurs, infidèles à Dieu et à la société, étaient traînés par les arbalétriers et les arquebusiers jusqu'à la porte de Nieupoort dans les Dunes désertes. Là se dressait une potence et ils y étaient « menés de vie à mort ». Les cadavres pendaient au gibet jusqu'à ce qu'ils devinssent la pâture des oiseaux. C'est là, écrit **V. Derode** (2), qu'on exécutait les sentences capitales et que se trouvait le pilori à trois piliers du seigneur-foncier de Dunkerque.

Ces champs de la mort étaient réservés à de meilleures destinées et l'histoire nous marque les liens étroits qui les rattachent au sort de la place forte, aux jours de l'allégresse comme aux jours de deuil, à l'heure de la paix comme à celle de la guerre.

II/ Faits militaires signalés en 1324, 1383, 1583, 1646 et 1658



Dunkerque en Flandre – Jacques Tillie
Dunkerque et le Château construit en 1322 par Robert de Cassel
 (Carpeau et Oger)

« Robert de Cassel, fils du Comte de Flandre Robert de Bethune, étant devenu Seigneur de Dunkerque par convention, faite entre lui, le Roy de France Philippe le Long et Robert de Bethune son père, la fit fortifier et embellir tant par un Château que par le rétablissement des lois et un meilleur ordre dans la Police, il fut comme le premier qui forma le Magistrat, il fonda aussi trois Confréries qu'on appelle de St George, de Ste Barbe et de St Sebastien. La première est pour les Albaletriers, la seconde pour les Arquebusiers, et la troisième pour les Tireurs de l'Arc ; chaque Confrérie a un Connétable ou Chef qui l'est à vie et reçoit cette Charge du Magistrat. Ce prince un des plus accomplis de son tems mourut en 1331. Jolande sa fille étant devenu heritiere de Dunkerque et des autres biens de son Père epousa en 1343 Henry Quatrieme Comte de Bar son Cousin, et par ce mariage la Seigneurie de Dunkerque sortit de la maison des Comtes de Flandre pour entrer en celle des Comtes de Bar. L'alliance de Jolande avec Henry de Bar, donna les premières Armes à Dunkerque ; elles furent composées d'un Ecu coupé de Flandre et de Bar. C'est-à-dire que la partie superieure est d'Or au Lion passant de Sable qui sont les Armes de Flandre ; et la partie inferieure est d'argent au Bar Poisson Pâmé qui sont celles de la maison de Bar. On a depuis ajouté pour support de l'Ecu un homme Marin Armé telles qu'elles ont dessinées au Plan ».

Ce plan illustre l'importance des dunes qui entouraient Dunkerque et notamment sa partie « est » qui nous intéresse tout particulièrement comme indiqué ci-après.

Si nous remontons à ces années tumultueuses du XIVème siècle (1324), où les communes flamandes se lèvent en armes contre leur comte, Louis de Nevers, nous voyons les chefs des insurgés, Jansoone et Zannequin, à la tête d'une armée nombreuse, marcher de

Furnes sur Dunkerque, en côtoyant le littoral de la mer (3). **Robert de Cassel**, seigneur de Dunkerque, les a prévenus. Il franchit avec ses milices les portes de la ville (4). En vain la noblesse refuse d'en venir aux mains avec une vile populace, **Robert**, capitaine plein de vaillance et de courage, préfère mourir aux milieux de nos dunes, plutôt que de reculer, quand l'un des gentilshommes de sa suite saisit les rênes de son cheval et l'entraîne, malgré lui, dans l'enceinte forte.

En 1383, lors de l'invasion des **Spencer** au West-quartier, Anglais et Flamands engagent une bataille « dure et merveilleuse » à l'ouest de Dunkerque (25 mai 1383). Mais, au témoignage de **Froissard** (5) et de **Meyer**, il y eut, après la déroute des Flamands, des reprises d'armes (6) et des combats acharnés. Vainqueurs et vaincus s'entregorgent dans une affreuse mêlée sur la rue, sur la marine (le rivage) et autour de la place. **Thomas Diacre**, auteur contemporain cité par **Meyer**, ne fait-il pas de nos dunes comme un vrai champ de bataille ? **Thomas Diaconus**, *Bergensis, ad orientalem oppidi solem pugnatum refert* (7). Et **Meyer** lui-même ne raconte-t-il pas comment des débris échappés au massacre, après s'être retranchés sur une légère éminence, près de Tétéghem, essayèrent de se défendre et furent mis en pièces par **Erasme Vordius** de Gand et ses anglais (8).

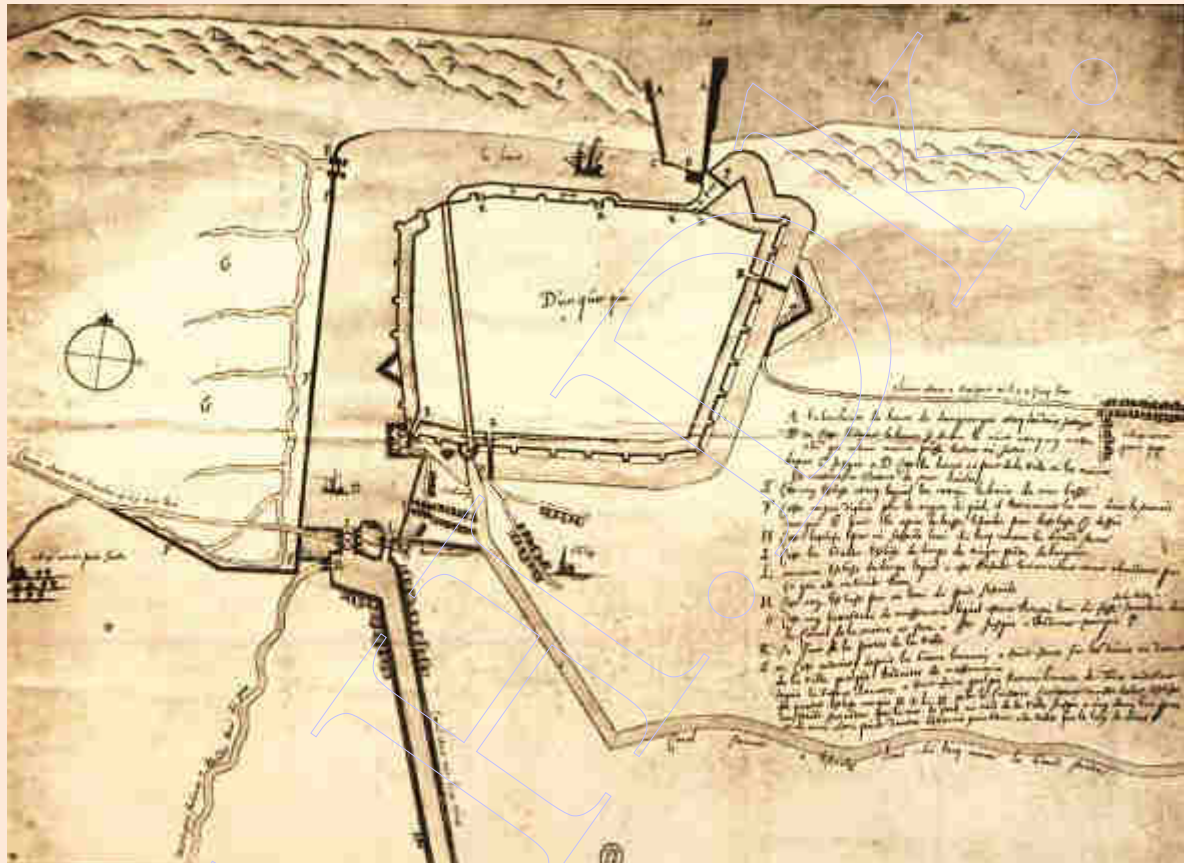
On était aux premiers jours de juillet 1558. Le **maréchal de Thermes** assiège Dunkerque. Une batterie de six pièces de canon ébranle les faibles remparts et ouvre une large brèche quand les assiégés demandent à parlementer. On « convint, dit **Faulconnier** (9), que la capitulation serait dressée dans un lieu qu'on marqua hors de la porte de Nieupoort. Les députés de part et d'autre s'y étant trouvés, le **Magistrat** demanda qu'il fût permis aux habitants de sortir de la ville avec tout ce qu'ils pourraient emporter sur eux. Mais **M. de Recourt**, le commandant de la place, au lieu d'appuyer les propositions du **Magistrat**, ne songea qu'à pourvoir à sa sécurité et à celle de la garnison. Cet indigne procédé eut de cruelles suites pour les habitants qui ne purent tirer des ennemis d'autre réponse, sinon qu'on leur ferait « bonne guerre ». Le siège fut donc repris et Dunkerque tomba au pouvoir des Français qui la mirent à feu et à sang.

Après cette cruelle épreuve la ville se relève de ses ruines. C'est aussi en ces années que l'on voit s'élever, à proximité des fortifications, les premières maisons d'un faubourg « **le Pirckepaps** ». Vers 1578, lisons-nous dans des documents authentiques (10), les Calvinistes, maîtres de la ville, pour se prémunir contre les attaques des Royalistes engagèrent le **Magistrat de Bergues** de ne plus faire bâtir à **Pierkepaps** aucun édifice à portée de canon, particularité curieuse qui montre que cette portion du territoire contiguë aux remparts de Dunkerque était sous la juridiction immédiate de la ville de Bergues (11). Les prévisions des rebelles devaient bientôt se réaliser. On était en 1583. **Alexandre de Parme (Farnèse)**, à la tête des armées espagnoles du roi catholique **Philippe II**, avait résolu d'attaquer le **duc d'Alençon** à Dunkerque, où il s'était réfugié.

Strada (12) écrit : « Le **Prince de Parme** donna ordre à **Montigny**, à **Mondragon** et à la **Motte** d'enfermer Dunkerque avec une partie des troupes. Il envoya devant à Rosendal le **marquis de Rubais** (Roubaix) contre le **maréchal de Biron**, avec la plupart de la cavalerie légère ; et quand à luy, il le suivit avec le reste de la cavalerie et une partie de l'infanterie espagnole, que la cavalerie portoit en trousse pour faire plus de diligence... Lorsque le **maréchal de Biron** – qui campait à Rosendaël avec 7.000 hommes peu disciplinés – eut eu nouvelle que le **prince de Parme** venoit luy-mesme, il alla en hâte à Steemberg avec les François et les Allemans et laissa les Flamans derrière, avec ordre de les suivre, séparez des François avec les troupes Escossoises... De son côté, **Alexandre de Parme** (7 juin), averti des desseins des ennemis et de la disposition de leur camp, fit venir son armée de Rosendal à Steemberg avec une merveilleuse diligence »... Après un combat meurtrier dans les dunes de Steemberg, **Biron** vaincu chercha le salut dans la fuite. Libre de

ce côté, **Alexandre Farnèse** vint assiéger Dunkerque qui fut enfermée dans un cercle de fer. **Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte**, prit position à l'est et fut chargé d'enfiler de ses feux l'entrée du port. Sur les dunes les plus rapprochées de la mer le **duc de Parme** fit monter quelques pièces d'artillerie, qui obligèrent les vaisseaux ennemis à gagner le large. Bientôt une vive canonnade vint ébranler bastion tour et muraille (13) et les Espagnols se disposaient à livrer l'assaut, quand la ville ouvrit ses portes le 16 juillet 1583.

C'est surtout au XVIIème siècle pendant les guerres d'Espagne, que ces plaines arides et entrecoupées d'innombrables collines de sable ont leur place marquée dans les fastes militaires de la Flandre maritime.



Dunkerque en Flandre – Jacques Tillie

Dunkerque vers 1635 :
à l'Est figure le futur Rosendaël (**Pierkepaps**)
orthographié « **pierre paps** », et à l'Ouest « **petite sinte** »



Collection Jean-Claude Lagrou / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

Ce plan est extrait de « Comtés de Flandre Alost Haynaut Namur Artois » / De Beaulieu / 1667 ; il est postérieur à 1646 comme l'indique la table du plan : « A. La vieille Ville, B. La Ville neuve, C. le Port, D. la chaisne qui le ferme, E. les écluses, F, porte de Graveline, G, porte de Bergue, H. porte de Nieupart, I, le Chasteau, K, porte du Port. Tous les chemins couverts et doubles contrescarpes ont esté faites apres la prise en 1646 – dont il est fait état ci-après. La vieille ville est revestue de briques et la ville neufve n'est revestue que de gazons. A noter l'importance des dunes, véritables collines de sable, mais aussi de marais à l'ouest.

En 1646 (19 septembre), les armées françaises sous les ordres du **duc d'Enghien**, le grand **Condé**, enveloppent Dunkerque. A l'ouest, **Villequier (Antoine d'Aumont)**, avec les milices du Boulonnais et deux régiments de cavalerie, barre le chemin aux Espagnols qui chercheraient à se frayer un passage entre Bergues et le Fort-Mardick. Au sud, **Rantzau** vient camper sur les rives de la Colme et étend l'aile droite de ses troupes jusqu'au canal de Furnes. « Le plus grand péril, écrit **Sarasin (14)** se trouvoit du costé de l'Orient d'autant que les ennemis partant de Nieupart qui n'est qu'à cinq lieues de Dunkerque pouvoient venir au Camp, le long de la mer, sans aucun empeschement. Cela obligea le Prince d'assurer entièrement cet endroit. Pour cet effet, il fit camper **Gassion** avec sa brigade depuis le bord de la mer jusques au milieu des Dunes. Il en occupa luy-mesme le reste et tout ce qui est de la plaine jusques à la Neuve-rivière (15) (canal de Furnes). Là, il logea les troupes qu'il avoit menées et pour remplir un lieu qui demeûroit vuide (vide) le long du canal de Furnes, il joignit à ses troupes dix compagnies des Gardes Françoises et le régiment de cavalerie de **Beaujeu** qui estoient de la brigade de Rantzau. »

C'est bien ici, à **Pirkepaps**, que vont se concentrer les opérations du siège. Le 20

septembre, toute l'armée travaille à la circonvallation. Pour défendre les approches du côté de l'Estran, le **duc d'Enghien** fit construire une forte estacade et pour la consolider contre le choc des vagues, des milliers de pieux furent enfoncés dans le sable à une grande profondeur. Depuis la grève jusqu'au canal de Furnes, deux fossés profonds furent creusés ; des lignes, revêtues de gazon et bordées de fraises et de palissades, furent tracées à l'abri du canon. Les mamelons, formés par les dunes, furent reliés entre eux par de solides travaux de retranchement. Dans le quartier de **Gassion** et à proximité du chemin de Nieupoort se dressait une de ces collines de sable qui dominait le camp et, de son sommet, on pouvait suivre tous les mouvements des Français. **Condé**, pour empêcher les Espagnols de s'emparer de ce point stratégique et d'y amener du canon, le fit ceindre de deux grandes lignes aboutissant à celle de la circonvallation, éleva une redoute sur la cime et y plaça une batterie.

Ces travaux terminés, une double attaque est résolue : l'une contre le bastion le plus rapproché de la mer, l'autre contre un ouvrage à corne, à proximité. Dès le soir, deux tranchées sont ouvertes, protégées à leur extrémité par une redoute et, vers leur centre, par une batterie de quinze canons. **Noirmoutier** reçoit ordre de se rendre maître d'une dune assez haute occupée par la défense. Ce fut le signal d'une lutte acharnée et meurtrière. Les Espagnols plient et abandonnent leur position ; à la faveur de la nuit, trois fois ils reviennent à la charge, trois fois ils sont repoussés avec perte. Le lendemain, les assiégés disputent de nouveau le terrain pied à pied et une grêle de grenades décime les rangs des Français. « La rencontre fut sanglante, dit **Sarasin** (16), la fortune même demeura longtemps douteuse », mais les Français repoussent enfin victorieusement les assauts multipliés des ennemis. Deux fois, **Piccolomini** essaye le secours de Dunkerque, une première fois, par l'estran à marée basse ; une autre fois, à mer haute, avec des bélandres et autres petits bateaux. Cette double tentative échoue également par mer et par terre. Cependant les deux attaques avaient été poussées jusqu'à la contrescarpe, malgré la valeur des assiégés, qui arrêtaient la victoire des Français à chaque pas qu'elle faisait, contremenant les galeries des assaillants, renversant ses logements, multipliant les retranchements et les obstacles, « mais l'heure approchait où la défense serait rejetée sur l'enceinte intérieure, vieille muraille sans dehors. **Guillaume de Lède** n'attendit pas jusqu'à là » (17). Dunkerque se rendit le 11 octobre 1646.



Source Musée de la Marine

Louis II de Bourbon (1621-1686), **duc d'Enghien**, reçoit la reddition de Dunkerque en octobre 1646. Cette grande composition figure la reddition, le 11 octobre 1646, de la place de Dunkerque assiégée par **Louis II de Bourbon, duc d'Enghien** et cousin de **Louis XIV**. Il devient la même année **prince de Condé**. En 1643, il a déjà vaincu les Espagnols à Rocroi (objet complémentaire). Son prestige est immense. En 1659, lors du traité de Cateau-Cambrésis mettant fin aux guerres d'Italie, la France avait dû céder à l'Espagne la place de Dunkerque, dont le retour dans le royaume, sous la régence d'**Anne d'Autriche**, a un grand retentissement.

Quelques années plus tard (1652), Dunkerque retombait au pouvoir des

Espagnols. Quand la France fut débarrassée des agitations de la Fronde, elle reprit l'offensive en Flandre. Au mois de mai 1658, **Turenne** est sous les murs de Dunkerque, qui est enfermée dans un vaste réseau de circonvallation. Du côté de la terre, des lignes compactes contournent la place, en coupant les canaux de Furnes, des Moères et de Bergues. Pour barrer le passage à l'ennemi, il fit établir à l'extrémité de ses lignes une estacade qui traversait l'estran jusqu'à l'endroit où la mer se retire dans les marées les plus basses ; on enfonça dans le sable de gros pieux reliés ensemble par des chaînes de fer doublement entrelacées ; on plaça, derrière les pieux, une barrière de caissons ; plusieurs barques, armées de canons, défendaient les abords de l'estacade. La grève était gardée par un gros de cavalerie. Quelques dunes, fort élevées ou trop éloignées pour être renfermées dans la circonvallation, étaient retranchées et occupées par l'infanterie (18). Les préparatifs du siège terminés, **Turenne** fit ouvrir la tranchée du côté des dunes qui servaient comme de place d'armes et ordonna deux attaques, dont l'une fut conduite par les Français et l'autre par les Anglais. Les premiers jours, il se fit plusieurs sorties et les assiégés combattirent vaillamment, mais ils durent céder devant la bravoure des Français. Déjà quelques palissades avaient été arrachées sur le glacis ; des traverses avaient été emportées dans le chemin couvert, et les assaillants allaient se longer sur la contrescarpe, quand **don Juan d'Autriche** et le **Prince de Condé**, qui combattait alors dans les rangs Espagnols, essayèrent de débloquer la ville et vinrent camper dans les dunes, entre le pont de Zuydcoote et celui de Leffrinckoucke.



Source Musée de l'Armée
Portrait du Maréchal de Turenne
1611 - 1675

Turenne résolut de se porter à la rencontre des ennemis. Après avoir laissé quelques bataillons français et anglais et huit escadrons de cavalerie pour défendre les tranchées et le camp, il développa habilement son armée. Par son front de bandière, sa première ligne occupait tout le travers des dunes, depuis la laisse de mer jusqu'au canal de Furnes. Les Français avançaient lentement à travers le sable. A huit heures du matin, l'action s'engage. Trois bataillons anglais sont lancés sur une dune que les Espagnols occupaient près de l'estran. Pendant ce combat, l'aile gauche des Français, convergeant à droite, prend le flanc des Espagnols et les culbute. Du côté du canal de Furnes, **Condé** essaye en vain une trouée pour se jeter dans Dunkerque ; après deux charges vigoureuses, il est entraîné dans la

déroute. Les ennemis fuient de toutes parts et **Turenne** ajoute à ses nombreux exploits la glorieuse victoire des Dunes, suivie bientôt de la capitulation de Dunkerque (24 Juin 1658). Conformément aux dispositions prises dans la Convention de Westminster, Dunkerque fut remise aux Anglais, qui s'emparèrent d'une partie du territoire voisin. Maîtres de la place, les Anglais s'appliquèrent surtout à fortifier les fronts Est. « Comme ils reconnurent, écrit **Faulconnier** (19), que le côté de Nieuport, où aboutissent les dunes, étoit le plus faible, ils y firent un fossé large et profond qui traversoit une grande esplanade où on avoit rasé les dunes et élevèrent, derrière ce fossé, une si grande quantité d'ouvrages, que l'on se perdrait presque au milieu de tant de travaux entassés les uns sur les autres, sans aucun ordre. »

III / Rosendaël. Le sanatorium du XVIIème siècle Les Anglais dressent leurs tentes dans nos plaines. Le Camp retranché de 1742

Dans la dernière moitié de ce même XVIIème siècle, le **Pierkepaps** des anciens jours, et dont l'étymologie vraie nous échappe, disparaît pour revêtir un nom quelque peu sonore mais gracieux, Roozen-daël et, par contraction, Rosendaël, la vallée des roses. Ici, il n'y a point de vallée ; peut-être trouve-t-on déjà des roses dans les multiples jardins qui se dessinent extra-muros ? Ce qu'il y a de certain, c'est que la charité, qui est la fleur de la foi chrétienne, ombre le berceau de la bourgade naissante. Lorsque les maladies contagieuses et la peste sévissent à Dunkerque, et notamment en 1666 (20), les bourgeois, victimes du fléau, étaient transportés à Rosendaël, transformé en une sorte de sanatorium, et y recevaient les soins dévoués et généreux des Pères Capucins.

Ce faubourg rattaché aux fortifications de Dunkerque, « ce bourrelet de dunes », compris entre la mer du Nord et le canal de Furnes, ne devaient pas être négligés comme positions stratégiques. N'était-ce pas la route frontière que nos ennemis avaient souvent suivie ? N'est-ce pas de ce côté qu'ils avaient toujours dirigé leurs principales attaques et tenté l'assaut ?

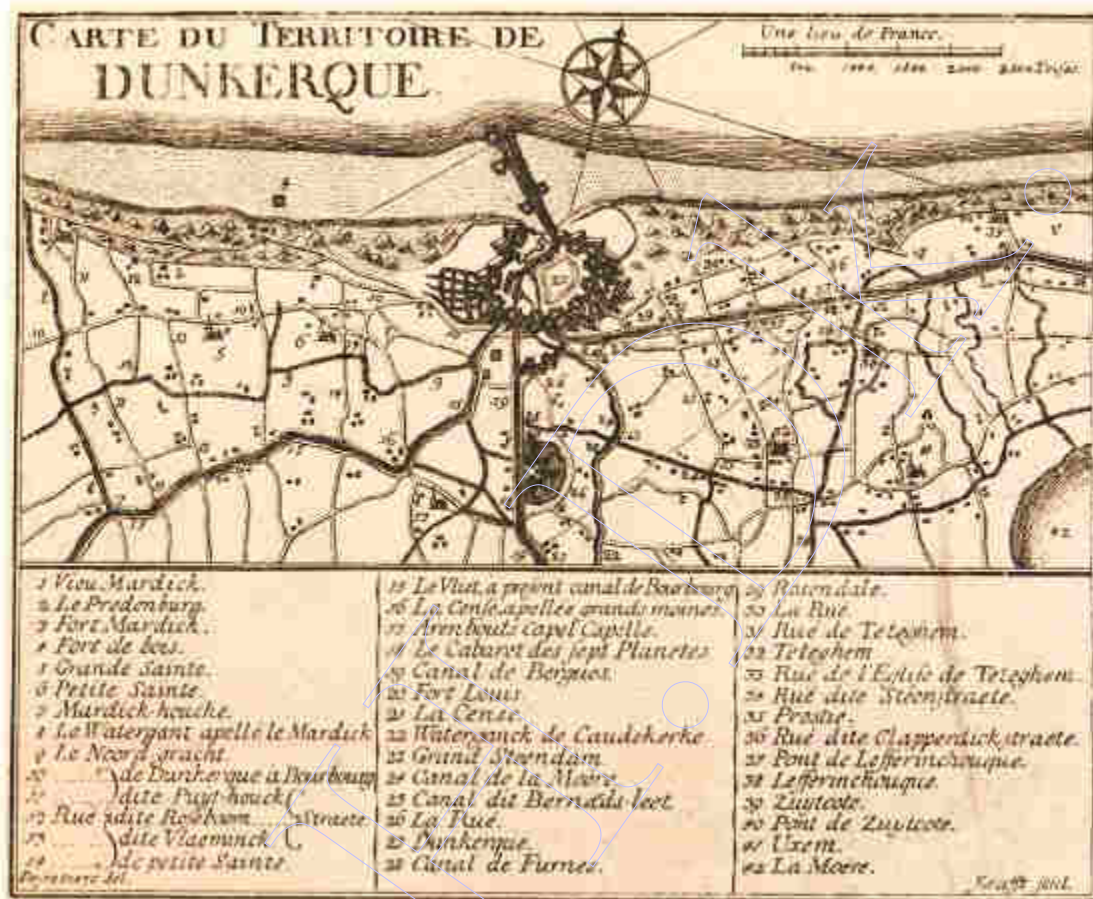
En 1695, pendant les guerres de la ligue d'Augsbourg, les Anglais se présentèrent, pour la seconde fois, devant Dunkerque. Mais **Jean-Bart** est là et commande dans le Fort de Bonne-Espérance. Une batterie flottante défend les entrées du chenal, et, à des distances soigneusement repérées, canonne la flottille ennemie à fleur d'eau. A l'est, au Rosendaël, une batterie est dressée sur la crête des dunes et empêche les Anglais de débarquer sur le rivage. Cette fois encore les ennemis sont contraints de reculer (21).



Musée National de La Marine

Jean Bart par **Mathieus Elias**, né en 1658 dans une famille modeste de Zuytpeene ; docteur à la Sorbonne, il s'éteint le 22 avril 1741 à son domicile de la rue de Nieuport à Dunkerque dans le plus grand dénuement.

En 1712 (10 août), les Anglais viennent occuper Dunkerque. Tandis que les deux bataillons du royal Ecossais entrent dans la ville, quatre autres bataillons : « de **Durrel** 662 hommes, **d'Arfort**, 600, **d'Evans**, 608, de **Nioton**, 652, en tout 2.522 soldats, viennent camper hors de la porte de Nieuport (22) et dressent leurs tentes au milieu de nos plaines sablonneuses.



(Faulconnier - 1730)

Dunkerque en Flandre – Jacques Tillie

Dunkerque 1730 - Faulconnier

Les dunes sont toujours très présentes mais elles se réduisent et le hameau de Rosendaël prend forme.

Plus tard, en 1742, un Camp retranché est formé à Rosendaël. C'était une ligne de retranchements qui joignait la grève au canal de Furnes, à trois kilomètres de Dunkerque. Six batteries étaient distribuées le long du canal lui-même. A un kilomètre de Dunkerque et de l'autre côté du canal de Furnes, des redoutes allaient s'appuyer au canal des Moères et au fort Louis, en suivant le Bernardsleet. Vingt bataillons, sous les ordres du **maréchal de Noailles**, étaient disséminés dans ce vaste camp. Cet ouvrage, abordable de toutes parts, écrit **Lebleu** (23), n'avait aucun des avantages que présentait le camp retranché de **Vauban** en 1706.

IV / Le Hameau dans les dernières années du XVIIIème siècle

Entre temps, les dunes disparaissent, les habitations se multiplient. En 1778, l'année qui suivit le désastre de Zuydcoote, « on tenta de rendre à la culture, des champs récemment couverts par le tourbillon de sable ; on commença par les plus voisins de Rosendaël ; ces essais ne furent pas sans résultat, car dans les ordonnances du temps, on voit citer le Nouveau-Rosendaël (24). A proximité du canal de Furnes, le quartier des jardiniers s'étend avec nombre de potagers et de vergers entourés soit d'un mur, soit d'une haie vive ou d'un fossé assez profond : plus au nord s'éparpille le premier groupe de Rosendaël-pêcheur. Chaque section a sa chapelle. Des sentiers et des ruelles se tracent et, en 1784, l'échevinage de Dunkerque vote une somme de 2.000 livres pour ouvrir dans notre hameau un chemin pavé.



Dunkerque en Flandre – Jacques Tillie

*Dunkerque en 1772 (dessin aquarellé)
La structuration du Hameau se poursuit*

On était arrivé aux jours de la Révolution. Les habitants de Rosendaël, pour éviter d'être incorporés dans la Municipalité de Tétéghem, songeait à élire des municipaux, mais on leur fait connaître (22 février 1790) un décret récent, d'après lequel le hameau de Rosendaël est compris dans la Municipalité de Dunkerque et, qu'en conséquence, il concourra aux élections (25). De graves événements se préparaient.

V / Rosendaël pendant le siège de Dunkerque en 1793

En 1793, Dunkerque est déclarée en état de siège. Pour assurer la défense de la place, on démolit les maisons de Rosendaël les plus voisines des retranchements et on détruisit les plantations qui offusquaient les remparts et présentaient des abris. Le 22 août, à onze heures du matin, on ouvrit les écluses pour couvrir les abords de la ville ; des coupures furent pratiquées dans le canal de Furnes mais on ne parvint, à Rosendaël, qu'à tendre faiblement l'inondation, à cause de l'altitude du sol (26). Dans l'après-midi, tous les chevaux

furent réquisitionnés pour mettre en sûreté « les effets » des Rosendaliens (27) qui cherchèrent, en grand nombre, un refuge à Dunkerque, où ils furent logés dans les anciens couvents. Cependant le **duc d'York** s'avancait, avec toute son armée, par la route de Furnes. **Fockedey** écrit dans une de ses lettres (28) : « Le 23 août, étant de service à la barrière de Nieuport (porte de Rosendaël) et de garde sur les remparts, je vis, au lever du jour, briller les fusils au loin sur le sommet des dunes et des soldats habillés de rouge... Vers les cinq heures du matin, le camp de Ghyvelde se replia sur Dunkerque et parut sur le glacis ; ordre lui fut donné d'aller prendre position entre le canal de Furnes et celui des Moères. Dès six heures, les postes avaient été triplés. Il s'agissait d'aller sauver les blés qui se trouvaient dans les deux moulins situés à cent pas du poste que nous occupions ; les tirailleurs ennemis étaient à proximité, dans le Rosendaël ; dès qu'ils virent approcher des hommes armés, ils tirèrent sur nous. Six d'entre nous ripostèrent, tandis que les six autres vidèrent les moulins de toute la farine et des blés qu'ils contenaient et que des chariots les recevaient et les transportaient en ville. La besogne terminée, on mit le feu aux moulins. » - Ce même jour 23 août, les Anglais tentèrent de pénétrer dans le Rosendaël. Repoussés par les troupes de **Souham** ils essayèrent trois fois (29) une descente par la grève pour contourner les combattants de Rosendaël mais, à chaque fois, les canonniers de **Castagnier** les forcèrent de se replier dans les dunes. Ailleurs, le corps franc d'**O'Donnell** et les chasseurs tyroliens continuèrent de tirer avec les Républicains, dans les fourrés, les jardins et les enclos ; « les Français, dit le capitaine **Hane** (30), cherchant à enlever les vivres, à couper les arbres et à brûler les maisons du Rosendaël et les Anglais s'opposant de tout leur pouvoir à l'une et à l'autre opération. ». Entre temps, l'avant-garde d'**York** s'installait entre Tétéghem et Leffrinckhoucke, tandis qu'un bataillon de **Starray**, appuyé par un escadron de carabiniers hessois, se portait sur les dunes (31). Il ne restait aux Français que Rosendaël qui était destiné, pendant toute la durée du siège, à être le théâtre des combats les plus acharnés.

VI / Le Combat du Rosendaël (26 août 1793)

Le 24, au matin, le **duc d'York** entreprit de chasser les Français de Rosendaël. L'avant-garde austro-anglaise, sous les ordres du feld-maréchal, lieutenant comte d'**Alton** et composée de troupes légères, d'un bataillon **Starray** et quatre bataillons anglais, s'avança, par petits paquets, pour débusquer les Français des maisons, des jardins et des enclos boisés, où ils s'étaient retranchés. Les ennemis durent prendre les maisons l'une après l'autre, déloger leurs adversaires des vergers et des potagers qui les abritaient. La lutte était opiniâtre sur ce terrain couvert de bois et coupé de haies épaisses, elle flottait indécise, quand, à neuf heures, d'**Alton** renforcé par les deux bataillons hessois **Eschwege** et **Wurm**, parvint à emporter Rosendaël.

A ce moment, **O'Meara** et le conseil de guerre avaient décidé précisément une sortie pour refouler les alliés et permettre aux charpentiers de la marine de couper les arbres et les haies de Rosendaël et d'enlever à l'ennemi tout couvert aux abords de la place (32). Le colonel du 5^{ème} chasseurs à cheval, **La Noue**, promu récemment chef de brigade, se mit à la tête de 1.500 grenadiers de différents corps qui devaient s'avancer, les uns à travers les jardins, les autres par la chaussée pavée qui conduit à Rosendaël. Il y eut, parmi ces compagnies, un moment d'hésitation et elles ne s'ébranlèrent qu'avec peine, quand **La Noue** prit les devants avec quelques chasseurs, à l'instant même où d'**Alton** arrivait au glacis. Excités, enlevés par **La Noue**, grenadiers et chasseurs assaillent impétueusement les Hessois ; « chargeant avec une grande vigueur, écrit le général **O'Meara** (33), broussant les haies et jardins et suivant la chaussée pavée de Rosendaël, ils repoussèrent les ennemis jusqu'au-delà de leur position. ». D'**Alton**, descendu de cheval et l'épée au poing, essayait

par l'exemple et la parole d'entraîner ses soldats, quand il tomba frappé à mort par un boulet de canon. Les Hessois, malgré la résistance la plus vive, évacuèrent Rosendaël.

La Noue, après ce premier succès (34), abandonna sa colonne pour diriger un corps de troupes et fondre sur le flanc droit des assiégeants, mais les alliés, en convergeant vers leur gauche, déjouèrent cette manœuvre : le lieutenant-général **de Wurmb** se porta au secours des Hessois avec les régiments **Prince Charles** et **Kospoth**. Les compagnies de grenadiers qui tenaient Rosendaël, écrasés par le nombre, lâchèrent pied. En vain, le lieutenant-colonel à qui **La Noue** avait délégué le commandement voulut les rallier, elles furent obligées d'abandonner le terrain et trois canons, et regagnèrent le chemin couvert. Cette lutte meurtrière avait duré depuis le matin jusqu'au coucher du soleil ; les Français comptaient 7 tués et 110 blessés. De leur côté, les alliés avaient 13 officiers et 351 hommes hors de combat. Au rapport du capitaine **Hane**, Rosendaël avait vu brûler 106 maisons, incendie qui devait se poursuivre toute la nuit, ajoute le capitaine dont le poste n'était qu'à deux cents mètres des maisons consumées (35).

Le lendemain de cette journée le Conseil général s'empressa de voter une indemnité aux habitants de Rosendaël dont les maisons avaient été livrées aux flammes. A cet effet, il mit à la disposition du commissaire une somme de 10.000 francs à fournir sur la caisse des impositions, en se réservant, pour l'avenir, de les dédommager dans la mesure des pertes qu'ils auraient souffertes (36).

VII / Le duc d'York, maître de Rosendaël, détermine ses lignes de circonvallation. Guerre de tirailleurs dans les derniers jours du mois d'Août.

L'échec de la garnison de Dunkerque était grave. Les assiégeants vinrent s'établir à environ cinq cents toises des ouvrages extérieurs de la place (37) et déterminèrent leur ligne de circonvallation. Cette ligne commençait dans les dunes, à l'est, s'étendait à travers le Rosendaël jusqu'au canal de Furnes, et de là jusqu'à celui des Moères et au-dessus du pont de Steendam.

De leur côté, les assiégés cherchaient de toutes manières à entraver les approches. **Castagnier**, avec ses batteries infernales embossées dans la rade, à l'est, barrait le passage aux détachements de cavalerie qui voulaient filer par l'estran et endommageait les postes des Anglais par un feu bien nourri et bien pointé, par ses gun-boats et ses smal-wescl, comme il les appelaient. Une guerre de tirailleurs se poursuivait, sans trêve et sans relâche, dans les plis et replis des Dunes, dans les fourrés et les potagers, et inquiétait les Hessois postés devant la première parallèle ennemie. Le 27 août une vive fusillade eut lieu au Rosendaël et entraîna, de part et d'autre, des pertes sérieuses ; s'il faut en croire le capitaine **Hane**, on incendia dix-huit maisons. Le lendemain, 28 août, le feu de mousqueterie continue très vif. Dans la journée, dit le capitaine, il y eut huit maisons brûlées dans la banlieue, la plupart à Rosendaël. Les matelots sortent armés de sabre et de pistolets et font face aux chasseurs et aux tirailleurs impériaux (38). Le 29, on signale de nouvelles escarmouches « Cinq maisons sont livrées aux flammes à Rosendaël et le feu de mousqueterie multiplie les victimes. On profite d'un moment de répit pour enterrer les cadavres épars dans Rosendaël » (39).

Malgré les mille obstacles suscités par la défense, malgré les plus héroïques efforts de la garnison et de la garde nationale, les alliés continuent d'avancer ; ils établissent, d'après le calcul d'**Arthur Chuquet** (40), quatorze batteries, sept sur chaque rive du canal de Furnes. Celles de droite enfilèrent les routes qui sillonnent Rosendaël, et deux d'entre elles

étaient dressées sur des dunes élevées, qui se prolongeaient vers le rivage. Celles de gauche balayaient le terrain entre le canal de Tétéghem (41). Les quatre-vingts pièces, qui garnissaient les remparts et les buttes des moulins, répondaient aux batteries anglaises qui lançaient des boulets jusque sur le port.

Les assiégeants, malgré une canonnade bien dirigée et un feu de file nourri, malgré la pluie persistante, resserrent, de jour en jour, avec une précision méthodique, leurs lignes d'invasion ; les uns, armés de pelles et de pioches, ouvrent des fossés et des tranchées ; les autres abattent des arbres pour faire des fascines et des gabions, d'autres encore travaillent aux batteries et aux redoutes. Tout semble se préparer pour un bombardement ou un assaut. Le 4 septembre, le feu fut très vif à Rosendaël, observe **Hane** (42), quinze maisons furent brûlées. Ces combats partiels, sans aucun avantage réel, ajoute **Diot** (43), inquiétaient néanmoins l'ennemi... Les assiégés étaient aussi bien servis par les eaux de mer, car la marée monta à 16 pieds ½ au-dessus du radier de l'écluse de Bergues et l'au gagna le Rosendaël, écrit **Toustein** (44), entre la place et les retranchements ennemis.

VIII / Nouvelles sorties. Choc violent à Rosendaël le 6 Septembre 1793. Combats du 7 et du 8 Septembre.

Le 6 septembre, une rencontre violente eut lieu au Rosendaël (45). Quatre colonnes de précipitent sur l'ennemi. La première colonne, formée de 7 à 8000 hommes, s'avance par la route qui borde le canal de Furnes ; arrivée près de la ferme **Destouches**, elle est obligée de reculer sous les projectiles des Anglais qui lui démontent un affût et un canon. La deuxième débouche par l'ancienne Cappelle-Straete, aujourd'hui rue Belfort, mais tous ses efforts se bornent à l'incendie de quelques maisons. La troisième colonne, qui était sortie par la barrière de Nieuport, gagne la rue du Milieu de Rosendaël, débusque l'ennemi des bosquets et des maisons et fait quelques prisonniers. Mais **Jordis** apparaît, appuyé par le 14^{ème} régiment d'infanterie, sous les ordres du **major Roes**, et par les régiments autrichiens de **Starray**, et refoule les Républicains. Enfin, la quatrième colonne, la plus forte, qui était sortie par la barrière de l'Estran, rejette avec intrépidité les avant-postes ennemis, va planter un drapeau sur une dune élevée et ouvre, pendant une demi-heure, un feu de fils très nourri. Alors, **James Moncriff**, le quartier-maître général, démasque une batterie de six pièces de 12 et les Français, pour ne pas être enveloppés par les troupes qui s'avançaient le long de la grève, battent en retraite en bon ordre. L'action avait été chaude : les Français avaient perdu 1.437 hommes. On ne connaît pas la perte des Anglais. Le lendemain, **Moncriff**, mortellement atteint, succombait à sa blessure.

La nuit fut assez calme : le 7 septembre, nouvelle sortie par la barrière du port et par celle de Nieuport (46). Une première colonne pénètre dans le bois de Rosendaël (47) et déloge l'ennemi, après avoir mis le feu à plusieurs maisons : une seconde colonne se dirige par la grève et, à proximité des glacis, elle détache 800 hommes qui s'engagent dans les dunes. La garde nationale, à son poste sur les remparts, protégeait du feu de ses batteries la marche des assiégés appuyés d'autre part par la flottille de **Castaignier**. D'après le bulletin des Anglais et autres documents, le combat fut très opiniâtre à Rosendaël et dans les dunes. Les huit cents hommes, qui s'étaient jetés dans les dunes, poursuivirent les vedettes et les avant-postes ennemis jusqu'au premier retranchement où ils restèrent plus d'une heure, malgré le feu d'une batterie anglaise. Ils étaient menacés d'être cernés par 400 fantassins et trois escadrons de cavalerie lorsque leurs frères d'armes vinrent à leur secours. La lutte reprit sur tous les points et ne prit fin qu'à la tombée de jour.

Le 8 septembre, une double sortie s'opère ; la première, par l'Estran et la

Vijschermoëre ; la seconde, par la barrière de Nieuport et le centre du hameau (48).

► 1° Dans les dunes, entre la mer et Rosendaël, à 400 ou 500 toises des ouvrages extérieurs sur la crête des monticules de sable (49). Vers 3 heures de l'après-midi, l'action s'engage et un feu nourri fauche les rangs des assiégés, qui tombent à bout portant. Notre infanterie recule sous une pluie de mitraille et est suivie de près par les alliés qui s'avancent vers la place ; un corps de cavalerie cherche même à pénétrer par la porte. Heureusement la batterie de la rade, se rapprochant de la plage, vomit la mort sur les assaillants avec ses pièces de 24 : le canon gronde au haut des remparts, au haut des cavaliers et des buttes de moulins, et croise son feu meurtrier avec celui des alliés (50).

► 2° De l'autre côté, la colonne, qui avait débouché par la porte de Nieuport, n'avait pas montré moins de vigueur. « Rosendaël fut attaqué, dit **Jomini** (51), et les Français y entrèrent, après un combat, où, l'adjudant-général **Hoche** se couvrit de gloire et où les régiments de **Starray** et de **Jordis** eurent cruellement à souffrir. ». Vers 7 heures tout feu avait cessé (52), mais, le même jour, **Houchard** était victorieux à Hondschoote et cette bataille allait décider la retraite du **duc d'York** et le déblocage de Dunkerque.

IX / Rosendaël après la retraite des Alliés

Le 9 septembre, l'ennemi avait disparu. Qui pourrait dépeindre l'allégresse des habitants de Dunkerque et des villages voisins, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Téteghem, Rosendaël. Ici, surtout, les dégâts étaient considérables ; ces maisons incendiées, ces pans de murailles, ces vergers et ces jardins ravagés, tous ces amas de ruines étaient bien de nature à contrister les cœurs, mais ces dégâts n'étaient pas sans remède et l'on se réjouissait dans une pensée commune de patriotisme « Soldats et bourgeois, écrit **A. Chuquet** (53), allaient visiter les retranchements et les batteries de l'assiégeant, revoir les dunes, parcourir les bois de Rosendaël, où les Austro-Hessois se logeaient naguère... ils comptaient, emmenaient les armes, engins et effets de toute sorte, que les alliés avaient abandonnés. 52 sacs à terre, 8.000 chevalets de ponts volants, 800 barils de poudre, 41 pièces de canon, 6.000 boulets de 24 et de fusils, des caissons, des fourgons et des équipages, des forges, des pelles et des pioches, des fourrages ...etc. » (54).

Les ruines de la guerre furent promptement réparées. Les Rosendaliens, qui avaient fui devant l'ennemi, ne tardèrent pas à regagner leurs foyers restaurés. Le 28 ventôse An III (18 mars 1795), la municipalité de Dunkerque enjoignit à tous ceux qui avaient été logés dans les anciens couvents de quitter ces demeures pour le 1^{er} floréal (20 avril 1795). Des secours furent attribués, sur le subside d'un million accordé à la ville, par le **Comité du Salut Public**.

X / Le Camp de Rosendaël (1804).

Cependant les opérations militaires se poursuivaient ailleurs et la victoire suivait nos drapeaux sur tous les champs de bataille. Un plan d'invasion en Angleterre était à l'étude. De nombreuses troupes se massaient le long de nos rivages et, cette fois encore, Rosendaël était choisi comme lieu de campement. Ainsi l'avait décidé **Napoléon**. Le camp de Rosendaël, que dirigeait le général **Durutte**, avait des baraques suffisantes pour 6.000 hommes. Les soldats y avaient établi tout le confortable que comportent la situation et la discipline : chaque quartier rappelait un souvenir de la Capitale. Près de la porte de Nieuport, sur le territoire de Rosendaël, on trouvait les **Champs Elysées**, ailleurs, une **Chaussée d'Antin**, puis les boulevards connus à Paris. Le 7 août 1804, l'Empereur arrivait à Dunkerque, et le lendemain, 8 août, les soldats du camp manœuvraient sous les yeux de **Napoléon**. Le 2 décembre 1804, toute la France fêta magnifiquement le sacre de

*l'Empereur : à cette occasion, les troupes du Camp exécutèrent de grandes manœuvres et elles furent récompensées par de copieuses libations. L'année suivante, le 30 avril 1805, **Joseph Bonaparte**, arrivé de Bruxelles à Dunkerque, vint visiter le camp : le soir, vers onze heures, il assista à une fête brillante à Rosendaël, au jardin des **Champs-Elysées**. Les dames et les principaux habitants de la ville s'y trouvèrent réunis avec les officiers du camp et de la garnison. Son Altesse resta deux heures dans les campements. Les volontaires s' enrôlaient nombreux, mais à la suite d'une nouvelle coalition, le plan d'invasion fut abandonné. En conséquence, le camp de Rosendaël fut levé et on organisa une garde nationale de 1.500 hommes (24 septembre 1805).*



Dunkerque en Flandre – Jacques Tillie
Plan de la Ville de Dunkerque à Paris
Chez Jean – rue Jean de Beauvais
N°32
1801

Le développement du hameau se poursuit.

XI / Premiers développements.
XIXème siècle.
Le Quartier des pêcheurs.

Le Hameau, autrefois assez florissant, n'était plus : près de deux cents maisons avaient été livrées aux flammes ; les deux chapelles avaient été ruinées ; les jardins, les enclos avaient été saccagés. Malgré les secours distribués aux malheureux incendiés, la détresse était grande. « les enfants, réduits à mendier, parcouraient les rues en demandant à de moins pauvres qu'eux un morceau de pain (55). Après les malheurs du temps et au retour de la paix, Rosendaël tend à se reconstituer tout en conservant, dans la première partie du XIXème siècle, sa physionomie primitive.

Dans la partie sablonneuse et au centre de l'agglomération est le **Rosendaël-pêcheur**, la **Visserie**, avec ses ramifications, qui vont donner naissance à la **rue des Pêcheurs**, à la **rue du Milieu**, et c'est là que viennent se parsemer ces maisons basses, sans étage, bâties en briques et blanchies à la chaux ; d'ordinaire, le plafond est peu élevé, les ouvertures petites, le sol est carrelé ou en terre cuite. L'habitation du marin se compose de deux pièces principales : la salle à manger qui forma aussi la cuisine, et la chambre. Grâce à la propreté native des ménagères, ces demeures respirent un air d'aisance et, aperçues à distance, présentent leur caractère poétique. « Au milieu de la riche végétation que le travail et la culture firent naître, écrit **V. Derode** (56), les maisons blanches et éparses çà et là étaient comme des pâquerettes dans une vaste prairie... toujours fraîches comme les fleurs, elles renouvelaient, en général avec les fleurs, leur parure au printemps. ».

Les familles des pêcheurs sont nombreuses. Les hommes et les enfants de douze à treize ans sont retenus à la mer une grande partie de l'année : les uns s'embarquent pour la pêche d'Islande ; les autres sont employés à la pêche côtière ou s'enrôlent, comme matelots, à bord des navires de commerce.

XII / Le Quartier des Jardiniers

A côté de ces gens de mer, il faut signaler la colonie des jardiniers, au sud et au sud-est. « Le sol facile à cultiver écrit **M. Georges Marguerit** (57) enrichi à l'excès par la fumure continuelle qui lui est prodiguée, produit en moyenne ses trois récoltes annuelles. Les légumes de Rosendaël ont une réputation légitimement acquise et due, pour une grande part, à l'industrie des maraîchers. Gens très laborieux, ils sont continuellement occupés dans leur jardin, d'une contenance moyenne de quatre mesures (un hectare soixante-seize ares seize centiares). Le sol n'est pas ordinairement leur propriété, mais leur maison leur appartient en propre et se cède, à fin de bail, comme auxiliaire indispensable de l'exploitation. Cette maison du jardinier est loin d'être confortable : construite en briques dans la partie la plus proche de la route, l'orientation le plus ordinairement est vers le midi, elle est disposée de façon que le toit de derrière, en se prolongeant, descende environ jusqu'à un mètre du sol, abritant plusieurs petites pièces presque obscures, servant de cave, de débarrassoir, et éclairées par d'étroites ouvertures sans fenêtres mais fermées avec des lattes. Elle n'est pas vaste et se compose de deux pièces : la plus grande servant de cuisine, salle à manger, etc., la seconde est la chambre de réception... Dans la cour, à côté du puits se trouve le fournil, distrait de sa destination primitive et converti en hangar pour les nombreux paniers, pour les légumes... Sur le côté, un bâtiment en briques se compose d'une remise pour la charrette suspendue, une écurie pour le cheval. Partout un petit chenil en briques, où veille l'humble gardien de ces demeures ouvertes à tout venant. Les maisons du jardinier que nous venons de décrire, sont le **type ancien** ; aujourd'hui, les rares constructions de ce genre sont plus soignées, plus élevées, plus confortables, mais la disposition adoptée reste sensiblement la même ».

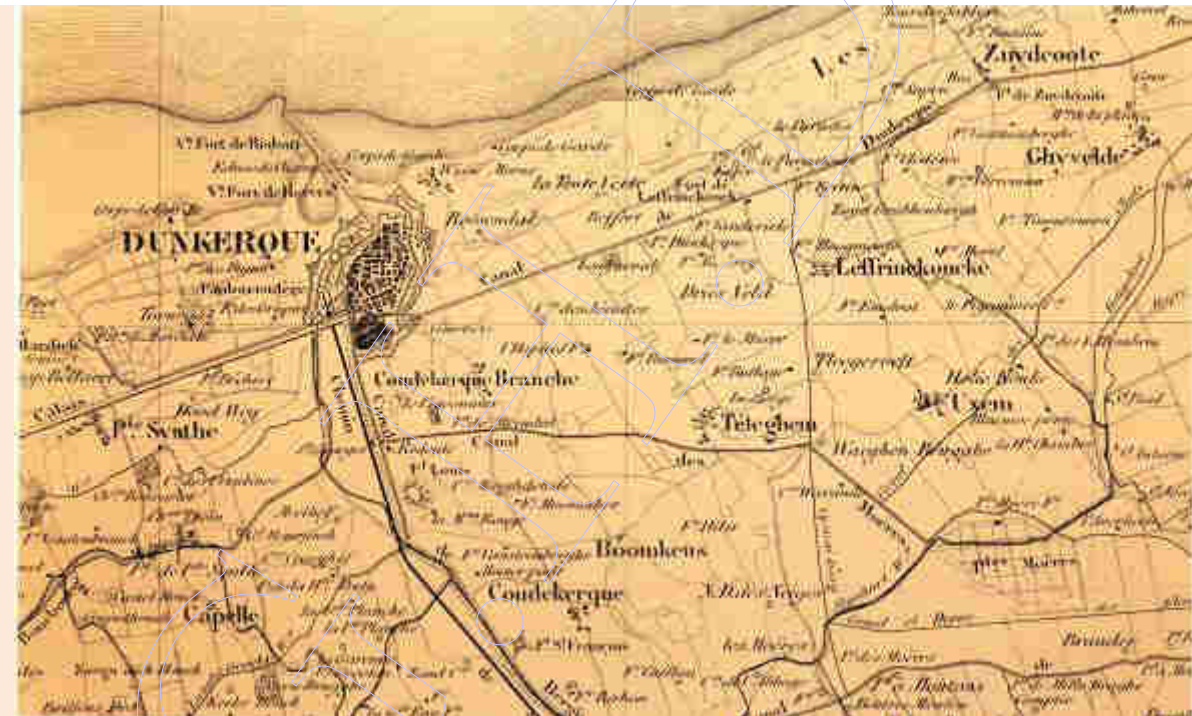
Ils étaient laborieux et patients, nos ancêtres, et ils surent tirer des trésors de ce sol presque désert et inculte. Pas un coin de terre ne fut abandonné ; pas un pouce carré ne fut perdu. La chasse aux bruyères, aux plantes marines, aux mauvaises herbes, fut entreprise sans répit et on vit nos jardiniers, avec une ardeur infatigable et je ne sais quel charme, planter, ratisser, sarcler, travailler leur petit fief. C'était le triomphe de l'intelligence sur la matière, le triomphe de la culture, et **Rosendaël devint comme le jardin potager de Dunkerque**.

XIII / L'Horticulture Travaux de Transformation et de Développement du Hameau

*Ces rudes labeurs et ces premiers essais d'agriculture furent dignement récompensés, et l'on ne tarde pas à ajouter au jardinage les agréments et les richesses de l'horticulture. Les favoris de la Fortune, enchantés de rencontrer hors des murs et de l'enceinte trop étroite de la cité, les rayons du soleil et la brise printanière, achetèrent des propriétés et construisirent leurs maisons de campagne. Des villas et des chalets de multiplièrent et la **Vallée des Roses** vit bientôt s'étendre au loin son luxuriant parterre.*

La poussée était faite et le double regain du pouvoir-vivre et de l'attraction achevèrent de développer la bourgade renaissante. Les hommes de métier et de profession se fixèrent en ces lieux ; d'autres les suivirent, petits rentiers, employés de commerce, peseurs-jurés, ouvriers d'usine, ouvriers de port, etc... et nous pouvons constater dans la dernière moitié de ce siècle un mouvement de plus en plus accentué et ascendant.

XIV / Erection de la paroisse de Rosendaël (1842).



Dunkerque en Flandre-Jacques Tillie

Dunkerque et ses environs

Au milieu de ces multiples transformations et du développement successif du hameau, ne perdons pas de vue un fait significatif. Avant la Révolution française, Rosendaël était compris dans la Châtellenie de Bergues. Annexé, en 1658, sous la domination passagère des Anglais, au territoire suburbain de Dunkerque, le village resta attaché mi-partie à l'ancienne paroisse de Coudekerque, mi-partie à la paroisse et communauté de Téteghem. Une ligne médiane, partant du canal de Furnes (aujourd'hui rue du Four-à-Chaux avec

prolongement en ligne droite jusqu'à l'estran), formait la limite des deux communautés respectives. En 1791, Coudekerque-Branche, détachée de Coudekerque, fut érigée en commune et on lui attribua pour la partie civile et administrative, tout le territoire au-delà du canal de Furnes jusqu'à la mer. Sous le rapport ecclésiastique, la Branche et la partie Ouest de Rosendaël continuèrent de dépendre de la paroisse St-Eloi. Quant à la portion Est de Rosendaël, à partir de la rue du Four-à-Chaux, elle ne subit aucune modification au point de vue spirituel et civil.

Or les nouveaux venus et habitants, sans trop s'inquiéter des questions de communes et de paroisses s'étaient éparpillés là où bon leur semblait et où la position leur paraissait la plus favorable. Il fallait cependant tenir compte des formalités de la loi et, avant tout, les familles chrétiennes devaient respecter les règles de l'Eglise et s'acquitter de leurs devoirs de religion. Dans cet état de chose et pour répondre au vœu général de la population croissante, une paroisse fut érigée par ordonnance royale du 23 juin 1842 et par ordonnance épiscopale, en date du 29 juin de la même année, et elle comprit les deux sections de Tétéghem et de Coudekerque-Branche, à partir du canal de Furnes jusqu'à la mer.

XV / La Commune de Rosendaël. (1860).

Cependant Rosendaël, devenu un centre religieux va en se développant d'année en année. En 1842, on y comptait 1.6000 habitants depuis les barrières de Dunkerque jusqu'au pont de Leffrinckoucke ; bientôt ce chiffre était doublé. Le besoin d'une commune se faisait sentir et en 1860 les deux sections, qui formaient déjà la paroisse, étaient distraites de Tétéghem et Coudekerque-Branche pour former la nouvelle commune de Rosendaël. On lui assigna pour limites : au nord, la mer ; au sud, le canal de Furnes ; à l'ouest le territoire de Dunkerque, et, à l'est, Leffrinckoucke.

Décret Empire Français Paris, le 24 mars 1860

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale,
Empereur des Français, à tous, présents et à venir, salut !

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département
de l'Intérieur, la Section de l'Intérieur, de l'Instruction Publique et
des Cultes du Conseil d'Etat entendue,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier

Le territoire circonscrit par un liseré rose, sur le plan annexé au présent décret, comprenant la section de Rosendaël, est distrait des communes de Tétéghem et de Coudekerque-Branche, canton de Dunkerque, arrondissement de ce nom, et érigé en commune distincte, dont le chef-lieu est fixé à Rosendaël, et qui en portera le nom.

Article 2

La limite entre la nouvelle commune et les communes de Tétéghem et de Coudekerque-Branche est fixée par le Canal de Dunkerque à Furnes.

Article 3

Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui pourraient être respectivement acquis.

Article 4

Nos Ministres Secrétaires d'Etat aux Départements de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 21 mars 1860.

Napoléon

Par l'Empereur
Le Ministre Secrétaire d'Etat
au Département de l'Intérieur :
Billault.

Pour ampliation
Le Secrétaire Général :
Cornuau

XVI / Le journal d'un jardinier. Principaux évènements à Rosendaël depuis 1829.

Ici, arrêtons-nous un instant pour récapituler les faits les plus saillants, depuis 1829 jusqu'à cette même année 1860. Un bon jardinier de l'endroit a pris soin de les recueillir dans son « journal ».

12 janvier 1829

*Les Rosendaliens représentent au théâtre de Dunkerque une pièce intitulée : **La Bataille de Fontenoy**. D'autres furent jouées par les Rhétoriciens du village, au Palais-Royal.*

28 juin 1830

A la tombée du jour, une pluie de grêlons ravage les légumes et dépouille les arbres fruitiers. Le lendemain, une épaisse couche couvrait encore le sol. On se serait cru en plein hiver. Toutes les récoltes avaient été fauchées par la grêle.

17 juillet 1830

*Passage de **Léopold, roi des Belges**, à Rosendaël. Il se rend par la voie sablonneuse à Furnes.*

1833

*La petite vérole, dite **poquettes**, sévit à à Rosendaël. Cette même année, une grande sécheresse dura quatre mois. Jamais on ne vit une aussi grande quantité de chenilles qui dévorèrent les légumes. Une horrible tempête suivit cette sécheresse et détruisit nos*

récoltes. De nombreux navires périrent en mer. Quatre bâtiments et un brick français, chargé de munitions de guerre, furent jetés à la côte depuis Dunkerque jusqu'à la hauteur du fort de Leffrinckoucke.

1835

Un pont tournant est posé sur le canal de Furnes par M. **Lardé**, avec une concession de 62 ans à son profit. Même année, le pont-levis de Nieupart, sur la Cunette (chemin de Rosendaël), est remplacé par un pont voûté.

1836

Le long du canal, au lieu dit : « **le Chapeau Rouge** » (Territoire de Tétéghem), construction d'une sucrerie de betteraves. Le 29 novembre, un ouragan terrible et qu'on a comparé à celui de l'an 1800, se déchaîne sur toute la région. La mer franchit ses digues et les vagues renversent de nombreuses maisons, causant partout de grands dégâts.

Après une sécheresse persistante, vers la fin septembre la pluie commença à tomber en si grande abondance que presque toutes les récoltes durent rester sur les champs. Pendant l'hiver entier tous les chemins furent inondés.

1837

Le 4 février, vers sept heures du soir, apparition d'un météore céleste qui prend toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Grande abondance de neige et vent violent qui empêche la sortie des bateaux qui doivent se rendre à la pêche à la morue en Islande. A Rosendaël et aux environs toutes les pommes de terre hâtives furent engelées. Les fleurs de pruniers, des cerisiers, des poiriers, étaient comme grillées par le feu. Un vent brûlant du nord-est continue de souffler jusqu'au 15 avril. Les fourrages se vendirent à un prix très élevé.

1844 - 1845

Hiver rigoureux. Il commença à geler le 1^{er} décembre 1844. La glace atteint par moment, et surtout le 18 mars 1845, une telle épaisseur, qu'on peut traverser les canaux en chariots. La couche de glace était si épaisse qu'elle fut à même de supporter le poids d'un millier de personnes réunies. Le 20 mars, on recommença les semailles de blé et de sucron et cinq jours plus tard le travail du jardinage fut repris. La récolte fut très tardive. On piquait du blé au mois d'octobre. A Tétéghem, on piquait encore du sucron la veille de la Toussaint. Le 10 novembre, arrivaient en grange les dernières voitures d'avoine. Maladie de la pomme de terre. Toute la récolte est perdue. En novembre, plusieurs navires entrent au port de Dunkerque avec des chargements de pommes de terre étrangères, mais elles sont presque toutes atteintes de maladie et on est obligé de les charrier au fumier de la ville.

1846 et 1847

La pomme de terre dite « **de neuf semaines** », **Negen-Wekers**, se vend, au marché de Bergues, 20 francs et plus la razière (1 hectolitre ½). Après une pluie assez abondante, le temps se remet au beau, mais, par suite d'une longue sécheresse, les légumes font défaut pour la saison d'hiver ; les poireaux avaient été dévorés par les vers, et les oignons, assez rares, se vendirent à 20 et 25 francs la razière. Les pommes de terre furent toutes gâtées. L'année suivante, 1848, toutes les denrées alimentaires, blés, grains, légumes secs, montèrent à un prix exorbitant, et un arrêt royal dut interdire toute exportation. A la fin de l'année, la razière de blé coûtait 75 francs ; une livre un quart de beurre, 2 francs ; les

foins blancs pour chevaux, 45 francs, pour vaches, 30 à 35 francs ; les foins de trèfle (première qualité), 55 francs.

1848 et 1853

Maladie des pommes de terre.

1851

Point d'hiver. La glace n'est point assez forte, dit le journal, pour supporter le plus petit oiseau. Le 29 avril, une gelée inattendue cause de grands dommages aux pommes de terre qui étaient bien levées. Année pluvieuse.

1852

Les récoltes se présentent assez favorables, quand une pluie continue commença à tomber le 15 août. Blés, avoines, germèrent sur les champs. Dès novembre, les eaux recouvrent les terres. Le 20 décembre, les campagnes, à l'est de Dunkerque, présentent l'aspect d'une mer immense.

1855

Année de fortes gelées. Le port de Dunkerque est fermé par la glace : on peut patiner au milieu du port. Depuis les écluses de la citadelle jusqu'à trois lieues en mer, on n'aperçoit que glaçons et banquises. A Pâques (8 avril), les petits légumes n'étaient pas encore levés. Les pommes de terre furent aussi atteintes par le froid.

1856 - 1857

Maladie des pommes de terre. En 1857, elles son engeléés et les jardiniers éprouvent de grandes pertes.

1860

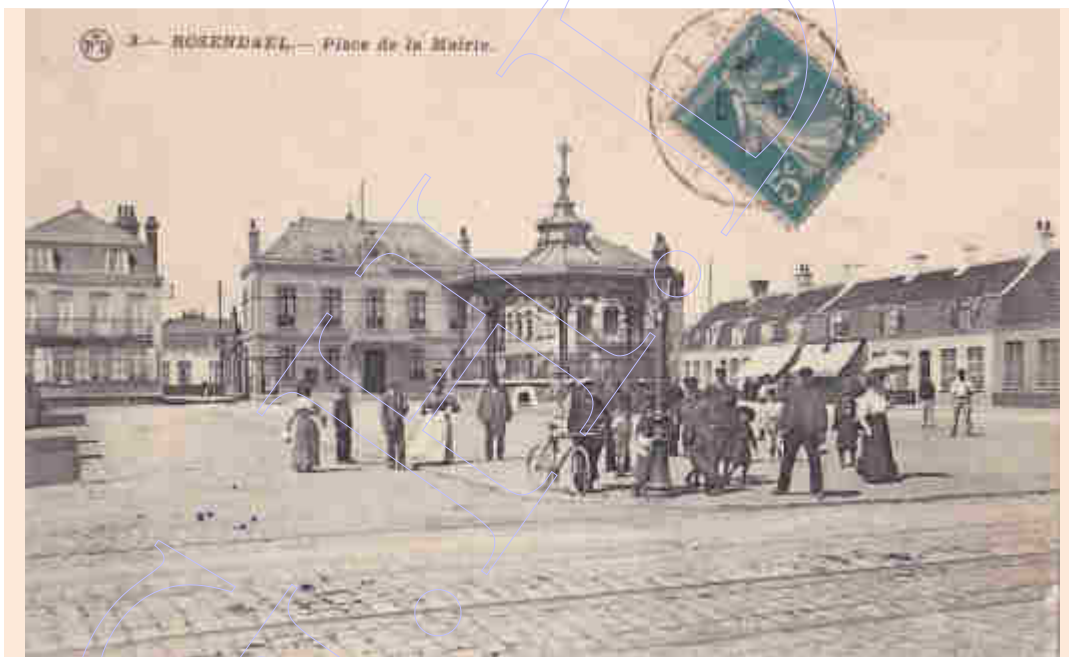
Erection de la commune.

XVII / Une section du territoire de Rosendaël est détachée pour former la commune de Malo-les-Bains

*Deux ans auparavant (11 juillet 1858) un négociant, dunkerquois, **Gaspard Malo**, avait acheté à l'Etat toutes les dunes qui s'étendaient de Dunkerque à Zuydcoote. Le nouveau propriétaire conçut le hardi projet de créer à la section de Rosendaël dite **Vissermoëre** une station balnéaire, un nouveau centre de population. L'entreprise réussit au-delà de toute espérance ; sur cet ourlet sablonneux, battu par les vagues de la mer du Nord, ne s'abritaient que trois ou quatre maisons de pêcheurs ; la villégiature vint y jeter un premier jalon, le charme particulier du littoral et de la mer, le voisinage de Dunkerque est ses mille attractions firent le reste. On s'éprit de cette plage, les chalets s'échelonnèrent, une petite chapelle fut bâtie et la population fut bientôt assez dense pour réclamer sont autonomie. Après de nombreux débats et d'assez grandes difficultés, la question fut tranchée et un décret de 1891, séparant cette section de Rosendaël, l'érigea en commune distincte sous le nom de **Malo-les-Bains**, en souvenir de l'initiative de M. **Gaspard Malo** et de sa famille. Dès lors, les limites de Rosendaël, au nord, furent fixées au boulevard de la République et à son prolongement.*

XVIII / Rosendaël en 1898

L'ancien Rosendaël est envahi par le nouveau et forme aujourd'hui un bourg de 8.872 habitants. Les maisons basses et étroites d'autrefois disparaissent peu à peu ou se dissimulent derrière les files d'habitations plus modernes et plus élégantes. Une grand'place a été formée avec son hôtel-de-ville. De magnifiques et vastes établissements ont été élevés ; hospice de Dunkerque, asile de vieillards, écoles, etc. Les rues et les ruelles éclairées au gaz, se multiplient, s'entrecroisent et s'embellissent, resserrant de plus en plus le premier noyau de la bourgade, les demeures du vieux temps. Qui ne connaît ce vrai « labyrinthe » qui a ses multiples issues sur la rue des Pêcheurs ? L'artère principale, la rue Nationale, desservie de nos jours (1898) par un service régulier de tramways, devient, à partir de la Grand'Place, la rue de la Gare et conduit à la section de la Tente-Verte (58) qui semble un faubourg enchâssé entre la blonde bande de collines de sable au nord et le rideau verdoyant des plantureuses récoltes au sud. Là, on trouve la station du chemin de fer qui rattache la Belgique à la France, une caserne spacieuse de douane (1844), une école de filles (1897), des fabriques de chicorée, une agglomération assez dense et au-delà des essais de cultures gagnées sur un sol ingrat.



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

Place de la Mairie



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois
Rue de la Gare

*S'il est vrai, le dicton populaire « **Variété plaît** », il reçoit à Rosendaël une pleine application, sur toutes ses faces.*

► **Variété dans la population**

A côté de l'ancien peuple, les nouvelles recrues, les nouveaux venus forment aujourd'hui la majorité. Un afflux principal provient de Belgique, et par suite :

► **Variété dans le langage**

Dans le même quartier, on parle, ici le français, là le flamand, avec leur idiome caractéristique.

► **Variété d'aspects et de points de vue (59).**

Ici, c'est un Eden de verdure. Sortez de Dunkerque par la porte de Nieupoort et le square Jacobsen et vous voilà transporté dans le Rosendaël, la Vallée des Roses. A droite et à gauche de la rue Nationale ombragée par des arbres touffus, l'œil se repose agréablement sur des jardins de plaisance, sur des kiosques et des aubettes rustiques. On aime à contempler ces villas gracieuses, d'architecture variée, ces maisons de campagne et ces chalets qui se dessinent au fond des parcs boisés.

Là, on jouit des charmes de la campagne et l'on retrouve d'innombrables potagers, des vergers, une luxuriante végétation, avec des éclaircies sur le plat pays de l'intérieur : champs fertiles, prairies riantes, bouts de marécages ; de çà, de là, l'aiguille d'un clocher, la silhouette d'un moulin, des tétards, des arbres rabougris et tordus sous le souffle de l'aquilon.

Ailleurs, et à l'extrémité Est de la bourgade, ce sont les dunes avec leurs buttes et leurs sentiers sablonneux, quelques maisonnettes éparpillées et puis la solitude, le silence interrompu par le bruit des vagues et le cri perçant des oiseaux de mer.



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois
Le square Jacobsen



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois
La Rue Nationale

Enfin,

► Variété dans les Œuvres locales

Pour les vieillards, l'asile dirigé par les **Petites Sœurs des Pauvres** et l'hospice de Dunkerque régi par une administration civile ; pour les jeunes gens le **patronage de Saint-Joseph** en face de divers cercles profanes et de sociétés d'agrément (60) ; pour les enfants, les écoles congréganistes et les écoles laïques ; pour les indigents le **bureau de bienfaisance** et la **conférence de Saint-Vincent-de-Paul**.

XIX / L'ancien « Jardin Royal » et l'Asile des Vieillards dirigé par les Petites-Sœurs des Pauvres



En face de l'avenue Vallon était autrefois le **Jardin Royal**, délicieux jardin comme plantation, verdure et dessin. Au centre de bosquets touffus et de sinueuses avenues s'élevait une sorte de casino champêtre à plate-forme, le rendez-vous ordinaire de toute la jeunesse des environs. Sous la charmille fleurie et loin de tout regard indiscret, on fêtait copieusement **Gambrinus** ; ailleurs, sur la verte pelouse, on faisait des rondes à la Teniers, on valsait au son d'une musique séduisante. **V. Letellier** écrivait (61) en 1850 « Figurez-vous un immense jardin quant à la longueur, du moins, et suffisant de largeur, précédé d'une grande construction avec salle de danse pour les mauvais temps, précédée elle-même d'une espèce de premier jardin d'entrée. Dans le grand jardin, des tables et des façons de bosquets de mille côtés, une énorme pelouse circulaire ; à l'extrémité et sur le devant, près des bâtiments, une rotonde spacieuse dont le plafond-treillage est le plancher suspendu entre ciel et terre, rotonde seule éclairée de mauvais quinquets à la mode de nos père, tandis que le reste est l'obscurité, quinquets que le vent force de visiter et de rallumer à chaque instant leur lumière, permettant tout au plus de reconnaître les personnes que l'on cherche ou que l'on a accompagnées. Voilà le **Jardin Royal** ! » - **Letellier** ajoutait : « Les fondateurs de cet établissement avaient bien pensé dans leur création ; il y avait des éléments ravissants, mais

les fondateurs ont été remplacés, et je ne sais quel ignare et barbare exploitateur dirige cet établissement en ce moment ; toujours est-il que n'était le manque d'un jardin analogue, celui-ci devrait devenir un désert. ». D'autre part, on nous assure que les Rosendaliens, interprétant l'opinion publique et le respect des convenances, s'étaient dit entre eux, par une sorte d'intuition : « Vous verrez que dans un avenir prochain, le Jardin Royal servira d'hospice ».

La prédiction de ces voyants s'est accomplie !

*La propriété du **Jardin Royal** fut mise en vente et achetée pour les **Petites-Sœurs-des-Pauvres** (1877). Le silence et le calme d'une sainte retraite remplacèrent les musiques bruyantes ; la prière fit place aux chants bacchiques ; les plaisirs mondains disparurent devant le sacrifice et le dévouement consacrés au service des vieillards et des indigents. – L'ancienne rotonde, caduque, ébranlée sous les coups de vent, après avoir servi d'abri provisoire, fut démolie. La générosité du prêtre qui implanta ici cette œuvre de foi et de charité, les libéralités des bienfaiteurs procurèrent à la petite famille un édifice plus spacieux et mieux assorti aux exigences du service hospitalier. En 1878, une première aile de l'asile était terminée et recevait la bénédiction de **Monseigneur De Lydda** ; une deuxième aile était bâtie en 1890, et pour couronner cette œuvre si chrétienne et si populaire, en 1896 avait lieu la pose la première pierre de la chapelle, bénite, le 5 mai 1897, par **Monseigneur Sonnois**, archevêque de Cambrai.*

*Ce magnifique établissement, construit sur le modèle de la maison-mère, la **Tour-Saint-Joseph**, en Bretagne, présente, dans son ensemble, le cachet d'architecture grave et sérieux qui sied aux maisons religieuses. Point de vains décors, point d'ornementations futiles, mais, par contre, de longues galeries extérieures où circule le bon air, de larges perrons, et, tout autour de l'édifice qui semble avancer ses deux ailes comme pour souhaiter la bienvenue, un jardin d'agrément avec ses corbeilles de fleurs, un vaste jardin potager, une buanderie, une basse-cour bien aménagée, des ateliers, etc.*

Dans cette maison, dirigée de nos jours par 15 Petites-Sœurs, 155 vieillards des deux sexes, à savoir 90 hommes et 65 femmes, véritables épaves de la vie, trouvent un abri sûr et un adoucissement aux rigueurs du sort, de l'âge et de l'infirmité. Toutes les bonnes volontés sont utilisées pour le bien-être de l'asile. Plusieurs ont exercé des métiers qu'ils sont fiers d'exercer encore de leurs mains tremblantes. Les uns travaillent au jardin et varient la culture ; d'autres, anciens cordonniers, réparent les chaussures et rajustent les pièces, les anciens pêcheurs entrelacent des filets, plusieurs sont menuisiers, serruriers, maçons, etc., et veillent à l'entretien de la maison. Dans les quartiers réservés aux femmes, buanderie, lingerie, vestiaire, les anciennes tailleuses, repasseuses, couturières, repassent, lavent, cousent et donnent quelque forme et quelque tenue aux objets du ménage. On fait ainsi valoir les dons de Dieu, les apports de l'aumône avec l'aide des vieillards. Cela les distrait, les occupe, les rend fiers d'être utiles et leur donne l'illusion de la vie où ils excellaient parfois dans leur art. C'est la ruche industrielle où les mères-abeilles travaillent avec les autres et composent le miel de la charité.

XX / L'Hospice-civil de Dunkerque à Rosendaël



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

Hospice Civil de Dunkerque construit en 1890

*A proximité de l'asile des vieillards et de l'autre côté de la rue Nationale, s'élève, grandiose et superbe, l'**Hospice civil de Dunkerque**. Ce monument qui a coûté près d'un million rappelle, dans ses lignes principales, le style de Renaissance flamande. Briques rouges et briques jaunes du pays s'harmonisent dans un gracieux plan d'ensemble et fascinent agréablement le regard. Au centre, et aux deux extrémités de l'édifice, des pavillons à saillie légère, et où la pierre de taille marie à la teinte rouge et jaune de la brique l'éclat de sa blanche dentelle, de ses décors et de ses tourillons, viennent ajouter un dernier et éblouissant relief à la large façade de ce palais des vieillards. En avant de l'hospice, fermée par une haute grille en fer, de sinueuses avenues bordées de pelouses et d'immenses corbeilles de verdure et de fleurs, conduisent à un gigantesque perron et à l'entrée principale de l'établissement. En arrière, on trouve les multiples annexes ; dortoirs élevés, ouvriers aérés, ateliers, infirmerie, etc. Ces diverses constructions vont se prolongeant sur deux longues ailes, et forment un vaste rectangle terminé par la chapelle surmontée d'un campanile.*

Le 18 novembre 1887, le Conseil municipal de Dunkerque et la Commission administrative de l'hospice civil, assistés des autorités civiles et religieuses, étaient réunis dans cet immense enclos de cinq hectares de terrain, pour procéder à la pose de première pierre de l'établissement.

*Trois ans et demi après, le nouvel hôtel, qui devait abriter la vieillesse, était presque terminé et le 27 juillet 1891 avait lieu la cérémonie de l'inauguration, en présence de **M. Gustave Lemaire**, Maire de Dunkerque, du Conseil municipal, de la Commission administrative de l'hospice, de nombreux représentants de l'autorité civile et militaire parmi lesquels on remarquait **M. Maillot**, Sous-Préfet de Dunkerque, **M. Petyt**, Président de la*

Chambre de Commerce, M. Lefever, Maire de Rosendaël, et des adjoints, M. le Commandant du Génie de la place de Dunkerque, etc. Une foule nombreuse stationnait aux abords de l'édifice.



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

L'hospice de Dunkerque

Les invités qui avaient été reçus par M. Féron, vice-président de la Commission administrative de l'hospice, firent d'abord une visite générale des locaux et chacun put en apprécier la bonne installation, dans d'excellentes conditions d'hygiène. On respire ici l'air salin de la mer et celui d'une campagne embaumée. Après quelques chœurs de chant et les airs variés de la musique municipale de Dunkerque, qui prêtait son concours à la cérémonie, le groupe officiel se réunit dans la grande salle de travail, encore inoccupée, et M. le Maire de Dunkerque prononça le discours de circonstance.

« ... Le nouvel hospice va fonctionner, dit-il, et je crois, Messieurs, que vous verre comme moi, avec une bien vive satisfaction, cette installation qui va substituer un logement vaste, aéré, commode, aux locaux où étaient entassées, jusqu'ici, ces pauvres vieilles femmes. Au lieu de cours froides, entourées de murailles élevées, elles jouiront, ici, d'un air pur et se réchaufferont au soleil dont les rayons baignent, de tous côtés, leur demeure. Elles y rencontreront un bien-être qu'elles ont ignoré et qui prolongera leur existence. Si le Conseil de Dunkerque, ajoute-t-il en terminant, s'est inspiré des véritables intérêts de notre population ouvrière, en ne reculant pas devant les sacrifices considérables qu'imposait aux finances de la ville l'érection de ce nouvel établissement charitable, je me fais un plaisir de reconnaître en même temps que, de son côté, la commission administrative de notre hospice a, une fois de plus, bien mérité de ses concitoyens ».

M. Féron prend la parole à son tour.

Au moment de cette prise de possession, il adresse d'abord un affectueux souvenir aux anciens collaborateurs de l'œuvre et amis qui ne sont plus : à M. le docteur

Fauville, le regretté Président du Conseil des Inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance ; à **M. Questel**, Vice-Président du Conseil général des bâtiments civils et ancien professeur de **M. Lecocq** ; à **M. Delannoye**, Architecte-Adjoint. Il exprime ses meilleurs remerciements à **M. le Maire de Dunkerque** dont le nom sera gravé sur le pavillon qui sera habité par les hommes ; à **M. l'architecte Lecocq** qui a su donner un corps aux desiderata de tous et les exécuter avec un talent que chacun de plait à reconnaître. Il rappelle qu'à l'Exposition de 1889, la commission administrative reçut une médaille commémorative pour le plan de **M. Lecocq** et pour la maquette de l'un des pavillons. Des remerciements sont adressés à la Municipalité et **M. Féron** termine par un aperçu général sur les habitations ouvrières qu'il est autorisé à construire à ses frais.

Ces discours sont applaudis chaleureusement et alors une petite orpheline s'approche de **M. G. Lemaire**, lui offre un bouquet et récite un petit compliment, faible témoignage de la reconnaissance de tous ses compagnes. Puis, deux des plus vieilles pensionnaires prient **MM. Féron et Lemaire** d'accepter un bouquet de fleurs avec leurs respectueux hommages. Pendant que la musique envoie aux échos d'alentour des flots d'harmonie, les vins d'honneur sont offerts à l'assistance et l'on se sépare en gardant un excellent souvenir de cette belle cérémonie.

De nos jours, l'hospice est en plein exercice. Une plaque commémorative rappelle la visite de **M. Félix Faure**, Président de la République, le 31 août 1897. L'établissement est dirigé par quatre **Sœurs de l'Enfant-Jésus** et compte 225 à 230 hospitalisés dont 130 hommes. Des habitations ont été élevées pour sept pauvres ménages.

XXI / Les habitations ouvrières de la Cité Gabrielle

M. G. Féron, non content d'avoir donné son temps et étendu ses sollicitudes à l'hospice qui honorait la ville de Dunkerque, avait conçu une œuvre nouvelle. Le sympathique Vice-Président, désireux de procurer à un certain nombre de famille d'ouvriers un logement à bon marché dans des maisons distinctes, salubres, « groupées par deux » afin de leur enlever toute apparence de casernes, désireux aussi d'éloigner le père du cabaret et de resserrer, par suite, les liens de famille, prit la généreuse initiative de construire, à ses frais, à Rosendaël, huit habitations spacieuses sur un terrain appartenant à l'hospice, et le tout au profit de l'hospice (62).

Cette offre fut acceptée à l'unanimité par la Commission administrative de l'hospice (séance du 29 décembre 1890) et après avis favorable de Conseil municipal et approbation préfectorale (9 avril 1891), **M. Féron**, chargea deux architectes de Dunkerque, **MM. Lecocq et Morel**, de préparer les plans définitifs d'après quatre genres différents :

- 1° Les maisons de **M. Fanien**, à Lillers
- 2° Celles de **M. Thiriez**, à Loos
- 3° La Cité Havraise (publiées dans **la Misère**, par **M. J. Siegfried**)
- 4° Et enfin le type construit aux environs de Bruxelles par **M. Ch. Lagasse**.

C'est la **Cité Gabrielle**.

Le 19 juin 1893, **M. Féron** remit officiellement, à **M. le Maire de Dunkerque**, les huit nouvelles habitations. Après la réception des nombreux invités, il leur fit visiter les divers groupes de maisons qui offrent un coup d'œil charmant et dont les façades en briques ne manquent pas d'un cachet artistique. Cette visite terminée, l'assistance se rendit dans l'une

des salles du nouvel hospice situé en face de la cité ouvrière.

*M. le Maire pria M. **Picot**, membre de l'Institut et Président de la Société Française des Habitations à bon marché, lequel n'avait point reculé devant les fatigues d'un long voyage, de vouloir bien présider cette inauguration.*

*M. **Féron** remercie d'abord les personnes présentes, et en particulier M. **Picot**, de leur gracieux concours, ensuite il expose, en quelques mots, ce qui l'a déterminé à s'occuper de cette œuvre. Puis la parole est donnée à M. **Picot** qui prononce un magistral discours. Qu'on nous permette d'en détacher quelques passages.*

*Le vaillant défenseur de la cause populaire rend hommage à celui qui a conçu, avec tant de générosité et réalisé avec tant de persévérance, une grande pensée. « La société Française d'habitations à bon marché ne pouvait être étrangère à cette fête ; elle trouvait, dans l'initiative désintéressée de M. **Féron**, ce qu'elle cherche à susciter avant tout : l'effort vaillant de celui qui peut mettre sa fortune et, ce qui vaut mieux, son intelligence et son cœur, au service de ceux qui sont impuissants. Ce que nous venons de voir, Messieurs, et ce que nous venons d'entendre, n'est-ce pas le plus noble exemple ? ... Donner est déjà rare, mais savoir donner, créer quelque chose qui vive, qui soit appelé à produire des résultats, à multiplier le bienfait, n'est-ce pas un acte, entre tous, qui mérite la gratitude publique ? L'habitation normale de l'homme, vous le savez, c'est la petite maison avec jardin. C'est là l'idéal ... Tout ici a été heureusement combiné. C'est à quelques pas de cet admirable hospice de Rosendaël, dont vous avez suivi les travaux depuis sa fondation, en quelque sorte à l'abri de ce monument du pauvre, où tous les soins sont donnés aux vieillards, où grâce à une administration éclairée et libre de tous préjugés, les sœurs veillent auprès du lit des mourants, c'est à deux cents mètres à peine de la grande salle où nous sommes rassemblés que vous avez bâti vos huit maisons dans une portion d'un terrain de quatre hectares sur lequel s'étendront vos constructions successives. Ces huit maisons sont un musée permanent ... ». L'orateur ajoute en terminant : « Les socialistes se sont écriés « nous ne voulons pas de vos logements : avec eux vous faites de nos prolétaires des bourgeois ! » Ne nous laissons pas de combattre les charlatans qui perdent le peuple, et de lui montrer ceux qui veulent et peuvent soulager ses maux. Appelons-les à contempler l'œuvre réalisée par des âmes généreuses. Proclamons le nom de M. **Féron** qui a compris, à Dunkerque, ce qu'était le devoir social ».*

*M. **Féron** se fait l'interprète de tous pour remercier M. **Picot** d'être venu dans la maison du pauvre parler si bien de la maison de l'ouvrier. Et la séance est levée au milieu des applaudissements sympathiques de toute l'assistance.*

XXII / Les Jardins ouvriers à Rosendaël (1896)

*Les habitations à bon marché de la **Cité Gabrielle** nous amènent à signaler l'**Œuvre des Jardins Ouvriers** à Rosendaël, cette autre forme de charité catholique. Près le patronage de Saint-Joseph, une première pièce de terre de 75 ares a été louée en janvier 1896 et divisée en 14 jardins. Or, ces petits jardins, plantés la première année à peu près exclusivement de pommes de terre, ont donné une récolte de 800 à 1000 kilos, dont la valeur oscille entre 80 et 100 francs par jardin. On comprend immédiatement le secours qu'apporte ce bénéfique dans un ménage ouvrier quelque peu gêné. Encouragés par ce résultat, les fondateurs des jardins ouvriers à Rosendaël ont trouvé à louer, grâce à la bienveillance de l'administration de l'hospice de Dunkerque, notamment de M. **Féron**, une nouvelle pièce de 140 ares. Chaque jardin d'une superficie de 5 à 6 ares reviendra au prix de location annuelle*

de 9 francs. Il y en a vingt-cinq. Cette location a pu être faite avec les dons absolument gratuits et spontanés que plusieurs personnes généreuses, en particulier Melle **Standaert** et M. **Alfred Dumont**, Maire de Dunkerque, ont bien voulu faire. Les familles auxquelles ces jardins ont été distribués paraissent enchantées. Quels que soient les résultats définitifs, les œuvres de ce genre méritent la gratitude des populations, et, pour notre part, nous sommes heureux et fier de nous faire l'interprète de la reconnaissance publique.

XXIII / Le patronage de Saint-Joseph (1889)

Fondé le 8 décembre 1889, le **patronage de Saint-Joseph** compte, aujourd'hui, plus de deux cents jeunes gens et adultes. Soixante d'entre eux forment un cercle et paient une cotisation mensuelle à la portée de toutes les bourses. Ce patronage a produit d'heureux fruits ; il a été le berceau de la première école congréganiste et libre de garçons, à Rosendaël, et les chers Frères, en attendant l'achèvement des bâtiments qui leur étaient destinés, y ont trouvé un logement gratuit et ouvert leurs classes. Quelques adhérents ont puisé ici le germe d'une vocation religieuse ; tous y apprennent, avec l'amour de Dieu, l'obéissance et le respect de la sainte Eglise, la charité du prochain, l'estime de soi-même et la dignité de sa propre conscience. Le patronage donne les meilleures espérances et on s'est inspiré, en le fondant, des enseignements du **souverain Pontife Léon XIII**. « Redoublez de forces et de talents pour retirer l'enfance et la jeunesse des embûches de la corruption et de l'incrédulité et préparer ainsi une génération nouvelle ». Une **congrégation de la Sainte-Vierge**, pour les aînés, et celle de **Saint-Louis-de-Gonzague**, pour les plus jeunes, sont annexées à l'œuvre u patronage.

XXIV / Les écoles à Rosendaël

Les premières écoles de Rosendaël ont été érigées grâce au zèle et au dévouement du premier curé de cette paroisse. Voyons, dans un simple aperçu, l'état de choses avant et après 1881, époque de laïcisation.

1/ Avant la laïcisation Ecoles Paroissiales et Communales

Le 19 octobre 1847 s'ouvre la première école de Rosendaël. C'était une école **libre et mixte**, placée sous le patronage direct de M. le curé **Lantsheere**. Le titulaire **Vrasse**, natif de Douai, était en même temps sacristain et chantré à l'Eglise.

En 1856, M. **Lantsheere** était parvenu à construire une modeste école, près de l'Eglise, sur un terrain donné à la Fabrique, le 18 septembre 1854, par les demoiselles **Grawez**, de Dunkerque. Cette école, comme celle des garçons, était une école libre et paroissiale dirigée par les **Dames de la Sainte-Union**, de Douai, sous le patronage de M. Le Curé.

Quand la paroisse de Rosendaël fut érigée en commune, l'an 1860, ces deux écoles continuèrent d'être dirigées, l'école des filles par les **Dames de la Sainte-Union**, celle des garçons par un instituteur laïque, qui exerça les fonctions de chantré et de sacristain jusqu'en 1881 ; cette année là, on interdit à l'instituteur le service de l'Eglise, et cette première laïcisation fut suivie de près par celle de l'école des filles.

2/ Après la laïcisation

A / Ecoles Congréganistes et Libres

Ecole Congréganiste de Garçons

Cette école, dirigée par les **Frères des écoles chrétiennes** (Saint-Omer), existe depuis le mois d'août 1892. Au début et provisoirement, les deux classes furent faites dans les locaux du **patronage de Saint-Joseph**. Après deux mois d'exercice, les Frères, ayant accepté un plus grand nombre d'élèves que ne le permettent des règlements scolaires, reçurent l'ordre de renvoyer une vingtaine d'enfants. Pour se conformer aux susdits règlements, on appela un Frère en plus et une troisième classe fut ouverte la semaine suivante. Le besoin d'un vaste local s'imposait.

Dans les premiers jours de février 1893, était posée la première pierre du nouvel établissement des Frères, et les travaux étaient terminés huit mois après. L'ensemble des bâtiments, sérieusement conçu et exécuté, répond à sa destination et à toutes exigences pratiques du service. Bénite le 12 octobre 1893, par M. **le chanoine Brousse**, curé-doyen de Saint-Eloi, cette école comprend actuellement trois classes, dirigées par quatre Frères ; elle est payante et compte, en moyenne, 150 élèves.

Ecole Congréganiste de Filles

Depuis 1856, les **Dames de la Sainte-Union** dirigeaient l'école des filles avec une abnégation et un dévouement dignes des plus grands éloges, quand elle fut laïcisée (1881). Comme cette école, paroissiale d'abord, puis communale, appartenait à la Fabrique de l'église, la Municipalité se vit forcée de se procurer un immeuble ailleurs. **Les Sœurs de Sainte-Marie**, de Paris, acceptèrent (1881) la succession des **Dames de la Sainte-Union** et, après les formalités légales, ouvrirent une école libre. De grandes difficultés avaient été vaincues et le 19 décembre 1881, jour de l'ouverture des classes, 50 élèves se présentaient devant leurs maîtresses ; bientôt on comptait le double, puis 190 à 200, chiffre qui n'a guère varié. En 1882, une salle d'asile fut annexée à l'école primaire. Quelques années plus tard, les **Sœurs de Sainte-Marie** furent remplacées par les **Sœurs de la Sainte-Enfance**. De nos jours, l'école libre et payante comprend trois classes plus une école maternelle avec un essai de patronage pour les jeunes filles.

B / Ecoles communales

Ecole de Garçons (rue des Pêcheurs)

En 1882-83, un vaste et superbe établissement a été bâti pour les maîtres de l'enseignement officiel. Quatorze instituteurs sont chargés d'instruire 550 élèves environ.



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

L'école des Garçons et la rue de la Mairie



Jacques Lelieur / Généalogie et Histoire du Dunkerquois

Ecole Communale de Garçons, rue de la Mairie

Ecoles de Filles

▶ Ecole du Centre

Cette école communale, avec ses deux annexes, compte neuf classes et une population scolaire de 450 élèves.

▶ Ecole Maternelle (rue des Pêcheurs)

Cet élégant immeuble date de 1896, et trois institutrices donnent leurs soins à environ 200 enfants (garçons et filles).

▶ Au Hameau de la Tente-Verte

La municipalité a fait construire une nouvelle école de filles et une salle d'asile. Cette école ouverte en octobre 1897 et dotée de trois classes, est fréquentée par une centaine d'élèves.

XXV / Partie religieuse Anciennes chapelles et église de Rosendaël

I/ Les anciennes Chapelles

Avant la grande Révolution, il y avait à Rosendaël deux chapelles destinées pour le service des offices divins. L'une d'elles était sise dans la section dite Coudekerque-Rosendaël, ou quartier du Rosendaël-Pêcheur ; l'autre dans la section de Tétéghem-Rosendaël, ou quartier des jardiniers.

A / Chapelle de Saint Joseph (Quartier des Pêcheurs)

Cette chapelle, située dans l'antique centre de l'agglomération, au point de jonction de la **Lane-Strate**, de la **Vischers-Straete** et du **chemin du Milieu**, avoisinait l'ancienne maison de campagne de M. **Castrique**. La rue de la Chapelle (aujourd'hui J-J Rousseau) rappelait son souvenir. Bâtie dans les dernières années du XVIIIème siècle, cette chapelle était sous le vocable de **Saint Joseph** et était desservie par un chapelain, vicaire de Saint-Eloi, pour lors l'unique paroisse de Dunkerque. C'est à ce modeste sanctuaire, autour duquel était groupée la portion la plus peuplée de Rosendaël (63) et de Coudekerque-Branche, qu'il faut rapporter ces quelques notes éparpillées dans le **Livre de Résolutions ou Résolutie-Boeck** du Magistrat de Dunkerque (64).

▶ 30 décembre 1767

Le Magistrat considérant que les habitants de Rosendaël sont souvent privés nuitamment des secours spirituels, par la clôture des portes de la ville, le curé (de Dunkerque) désire y établir un dépôt du sacrement-viatique ; à cet effet, nomme un aumônier pour desservir les prisons et s'en aller coucher, à Rosendaël, tous les soirs, pour garder le dit dépôt. Le prêtre nommé est **Waezelinck**.

▶ 26 avril 1771

L'évêque d'Ypres, considérant l'abus de laisser deux images de la Vierge dans un même lieu, le Magistrat, sur la demande de **Thiery**, curé, décide que la **Vierge des Sept-**

douleurs sera retirée de l'église paroissiale et transportée dans la nouvelle chapelle de Rosendaël et remise avec ses ajustements et ses décorations au sieur **Deman**, prêtre desservant la dite chapelle. Le mois suivant, 28 mai, **Pierre Deman** est nommé vicaire de la Basse-Ville à la place de **Josse Sarels**, promu à la cure d'Arembouts-Cappel.

► 1791

A cette époque, l'administration du culte, en la chapelle de Saint Joseph à Rosendaël, était confiée à l'abbé **Pierre-Jacques-Dominique D'Espinoy** de Steenvoorde, en résidence à Rosendaël, et figurant parmi les vicaires de Dunkerque. Il fut transféré, comme vicaire à Wormhout ; après avoir prêté le serment constitutionnel, il succéda à M.

Blanckaert qui prit le chemin de l'exil où il mourut.

Cette chapelle fut ruinée en 1793, année du siège de Dunkerque par les alliés.

B / Chapelle de la Vierge (Quartier des Jardiniers)

Vers le milieu du XVIIIème siècle (1740), le sieur **Pierre-Claude Beteford**, négociant à Dunkerque et directeur de l'hôpital général Saint-Julien, seigneur de Penhof, fonda une chapelle à Rosendaël, au nord de sa propriété (territoire de Tétéghem).

Cette chapelle donna son nom à la rue adjacente « de Cappelle-straete » à laquelle on a substitué, par ignorance des faits, le nom insignifiant de « Rue de Belfort ».

Les documents que nous avons consultés sont plein d'intérêt et d'autant plus précieux que ce sanctuaire est le premier, à notre connaissance, où furent célébrés les offices divins à Rosendaël. Ces documents nous révèlent : 1° les garanties données à cette pieuse fondation ; 2° les conditions exigées pour la prompte exécution de la susdite fondation (65).

► 1° Garanties

« L'intention du sieur **Beteford**, époux d'**Hélène Jansen**, ayant toujours été de fonder **solidement et à perpétuité**, la chapelle qu'il a, de son vivant, fait construire à sa maison de campagne à Rosendaël ;

Comme il s'est trouvé dans ses papiers qu'il vouloit et se proposoit d'assurer **deux cents livres** de rente pour le prêtre qui devoit y célébrer la masse, aux jours qu'il auroit indiqués, outre encore **trente livres** de rente pour l'entretien et réparation de la dite chapelle ;

Que cette intention étant pareillement celle de la dame comparante (**Hélène Jansen**) et qu'elle souhaite, avant que le Seigneur dispose d'elle, exactement l'assurer et l'accomplir, les héritiers dudit défunt mary voulant la seconder dans ce pieux dessin ;

Conjointement avec Elle, ont promis par transaction passée devant notaire, d'hypothéquer à la seureté (sûreté) de la dite fondation, une cense avec ses édifices, contenant environ 31 mesures 1/2 de terre, situées sur les paroisses de Tétéghem et de Leffrinckoucke. La dite comparante faisant réflexion que la dite cense a des bâtiments considérables et que, par conséquent, les réparations et l'entretien annuels pourroient diminuer les revenus de cette cense et par suite, que la susdite fondation ne seroit plus solide, suivant l'intention dudit deffunt sieur **Beteford** qui, en se proposant de fonder 230 livres de rente, a entendu que ce fut sans aucune perte ni diminution, si est-il que la dite dame comparente a obligé sa personne, biens présents et à venir et même à son deffaut expressément ses héritiers et ceux qui auront ses droits, après son décès, d'assurer solidement, et à perpétuité, la susdite fondation de 230 livres par an pour l'ecclésiastique qui desservira la dite chapelle et 30 livres pur les réparations et entretiens d'icelle, auquel effet

d'affecter et hypothéquer outre la susdite cense et terres, telles autres parties de terre suffisantes qu'il sera jugé convenable par **Monseigneur l'évêque d'Ypres** ou celui qui sera par luy délégué... et cela pour suivre en tout les pieuses intentions dudit deffunt **sieur Betefort** « qui n'a érigé cette chapelle que pour le bien spirituelle des habitants des environs qui se trouvent fort éloignés de leur paroisse ».

▶ 2° Conditions exigées pour la prompte exécution de la Fondation (66)

On les trouve formulées dans le testament de la dame **Hélène Jansen**, veuve du **sieur Betefort** et fondatrice, avec son marie, de la chapelle.

a/ Honoraires et charges du Chapelain

▶ Art. 1.

Le prêtre qui desservira la dite chapelle et qui jouira des 200 livres de rente perpétuelle, célébrera, ou quelqu'un pour lui, la Sainte Messe dans cette chapelle tous les jours de Dimanche et Fêtes, à l'heure convenable, à l'intention dudit feu **sieur Betefort**, fondateur et d'Elle, dame comparante (**Hélène Jansen**), fondatrice.

▶ Art. 2.

Tous les dimanches, soit avant, soit après la messe, **il fera le Catéchisme**.

▶ Art. 3.

Le troisième du mois de juin, annuellement, il célébrera la saint Messe pour le repos de l'âme du fondateur et récitera à la fin d'icelle le **De Profundis** avec les oraisons et aspersion d'eau bénite, en la manière accoutumée. Dans le cas ou le dit jour – trois juin – il fut jour de Dimanche ou Feste, la dite messe sera célébrée le jour ouvrable le plus prochain.

▶ Art. 4.

Il sera pareillement célébré une messe pour le repos de l'âme de la comparante fondatrice au jour qu'arrivera son décès.

▶ Art. 5, 6 et 7.

Au mois de février, une messe sera dite pour le repos de l'âme des père et mère du sieur fondateur et au mois d'octobre pour le repos de l'âme des père et mère de la dite fondatrice. Finalement une autre messe sera dite, au mois de septembre, pour tous les parents des sieur et dame fondateurs.

▶ Art. 8.

La dame exprime le désir que **Mgr l'Evêque d'Ypres** accorde au chapelain la permission d'administrer les Sacrements « **dans les cas pressants et périlleux avec la connaissance et consentement néanmoins de Monsieur le Curé de Téteghem** ».

b/ Réserves exprimées

La fondatrice stipule dans son testament :

▶ Art. 9.

Que le droit de **patronage** ou de présentation d'un ecclésiastique pour desservir la dite chapelle appartiendra et sera réservée à la dite dame fondatrice ; après elle au sieur **Jean-Jacques de Cassel** et à la dame son épouse ou à l'un d'eux, l'autre venant à mourir, et, après eux à leurs enfants et, à leur défaut, au plus proche héritier des **Betefort**.

► Art. 10.

Qu'il ne sera accordé que trois pieds de France du terrain (67) autour de la chapelle, la dite dame fondatrice se réservant pour elle et pour les siens de pouvoir jouir de la citerne qui est construite sur une partie de la dite chapelle.

► Art. 11.

Réservés en outre pour elle et pour les siens le droit et faculté de pouvoir changer (68) l'entrée publique de la dite chapelle qui est à présent dans la cour de la maison de campagne et de pouvoir la faire directement sur la rue, en pratiquant une porte dans une des croisées de fenêtre de la dite chapelle.

► Art. 12.

Que la dite dame se réserve pareillement pour elle et pour les siens et après eux pour le patron (collateur de la chapelle), le droit d'entrer dans la chapelle par la sacristie et de prendre place dans le sanctuaire.

► Art. 13.

Que le patron, conjointement avec le doyen de la chrétienté et le curé de Tétéghem, auront le soin et l'administration, tant pour l'entretien et Fabrique de la dite chapelle, que pour faire exécuter la présente fondation et condition d'icelle.

► Art. 14.

La dame souhaite que la dite fondation ait lieu le plus tôt possible, priant très humblement **Mgr l'évêque d'Ypres** de vouloir bien agréer, ratifier et confirmer ces présentes ... et de prêter ses soins pour que la dite fondation soit spiritualisée, fulminée, décrétée et homologuée selon le droit canonique et tous autres qu'il appartiendra.

La dame exprime le désir de choisir pour desserviteur l'**abbé Verstraete**, tant qu'il vivra, s'il juge à propos d'accepter : elle lui lègue dans son testament deux cents livres.

Cette chapelle subsista jusqu'en 1793 et disparut lors du siège de Dunkerque. L'ancienne Cappelle-Straete (aujourd'hui rue de Belfort) et une statuette de la Sainte Vierge placée dans une niche au pignon d'un bâtiment de la **famille Fahy** rappellent son souvenir.

2/ L'Eglise Patronne : Notre-Dame

Rosendaël était divisé en deux sections sous le rapport civil et religieux.

1^{ère} section :

Toute la portion Ouest, comprise entre Dunkerque et la rue du Four-à-Chaux prolongée jusqu'à l'Estran, appartient **sous le rapport civil et administratif**, d'abord à Coudekerque puis à Coudekerque-Branche lors de son érection en commune en 1791. Cette

même portion de Coudekerque-Branche, **sous le rapport ecclésiastique**, à la paroisse de Saint-Eloi jusqu'en 1842, date de l'érection de la paroisse de Rosendaël.

2^{ème} section :

Toute la portion **Est**, depuis la rue du Four-à-Chaux et son prolongement et la section comprise entre le canal de Furnes jusqu'au Pont de Leffrinckoucke au sud-est, et le Fort des Dunes au nord, resta attachée à la commune et paroisse de Tétéghem, **sous le rapport religieux**, jusqu'en 1842 et, **sous le rapport civil**, jusqu'en 1860.

► 1842

Pour faciliter les devoirs religieux à la population qui se développait d'année en année, une ordonnance royale du 13 juin 1842, suivie d'une ordonnance épiscopale en date du 29 juin de la même année, érigea en paroisse les deux sections de Rosendaël, au-delà du canal de Furnes, distraites des deux paroisses respectives de Saint-Eloi et de Tétéghem.

M. **Lantsheere**, vicaire de Saint-Eloi, de concert avec le Conseil de Fabrique, entreprit de construire l'église : elle fut bâtie à l'aide de dons volontaires et par souscriptions sans aucune participation de l'Etat ni du Département. La souscription des jardiniers s'éleva à 4.974 francs.

► 1844

Le 1^{er} avril 1844 eut lieu la pose et la bénédiction de la première pierre. Au son des cloches de la ville de Dunkerque, les membres du clergé des deux paroisses de Saint-Eloi et de Saint-Jean-Baptiste se rendirent processionnellement à Rosendaël. Quatre ouvriers maçons portaient la pierre sur un brancard orné de verdure et de fleurs. A quatre heures de l'après-midi la pierre fut bénite par M. **Aernout**, curé de Bergues et grand-doyen de l'arrondissement. Assistaient à la cérémonie **Pierre Depours**, maire de Tétéghem, et **L. Landron**, maire de Coudekerque-Branche. La pierre, avec un parchemin placé dans une fiole, fut déposée au côté N.E. entre le chœur et la sacristie.

18 août 1844. Bénédiction de la cloche, don de **Mme veuve Grawez**, marraine de la cloche. Elle pèse 313 kilos ½ et porte le nom de **Marie-Caroline**.

► 1846

Bénédiction de la nouvelle église et installation du premier curé. Ce fut un jour de fête pour les Rosendaliens. L'église fut bénite par M. **Leleu**, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Cambrai.

► 1848 (29 novembre)

Erection de la **Confrérie du Saint-Rosaire** rétablie le 18 novembre 1894 par le **P. Iweins**, prieur du couvent d'Ostende.

► 1850 (13 mai)

Erection du Chemin de la Croix : même année, Tableaux du Chœur donnés par **M. Deschamps**, de Saint-Omer.

► 1852

Calvaire érigé par **Mme veuve Ponsel**.

► 1854

Chaire travaillée par M. Deblonde, d'Eecke.

L'église qui compte trois nefs, n'est qu'une vaste chapelle : suffisamment spacieuse pour la population d'autrefois, elle est devenue trop étroite pour le service régulier du culte ; aussi, depuis plusieurs années, on songe à la remplacer par un édifice digne de Dieu et de la piété des fidèles de Rosendaël (69).



Jacques Lelieur / Histoire et Généalogie du Dunkerquois

L'Eglise et la place de la Liberté

3/ Les cimetières

► 1° Lors de la formation de la paroisse, en 1842, il n'y avait pas ici de cimetière. Les inhumations continuèrent de se faire dans le cimetière de Téteghem ou de Dunkerque, c'est-à-dire dans les lieux de sépulture affectés aux habitants de l'une ou l'autre commune, Téteghem et Coudekerque-Branche, Rosendaël n'étant pas encore reconnu comme commune distincte.

Cette situation si pénible, soit à cause de la distance de trois kilomètres à franchir, soit à cause du mauvais état des chemins, dura six ans de 1846 à 1862.

*L'Etat refusait de permettre les inhumations dans un terrain de 44 ares situé derrière l'église et que la Fabrique avait loué par bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans avec l'intention de la transformer en cimetière. En 1851, les demoiselles **Grawez (70)**, propriétaires de ces terrains, en firent donation à la commune de Tétéghem à la condition expresse « que les terres qui en faisaient l'objet seraient exclusivement consacrées à l'inhumation des habitants de la paroisse de Rosendaël ». Mesdemoiselles **Grawez** stipulaient, en outre, expressément que « dans le cas où la paroisse de Rosendaël viendrait à être érigée en commune, la propriété de ces terres passerait de plein droit à la nouvelle commune, sans indemnité aucune, en faveur de la commune de Tétéghem ».*

*La commune de Tétéghem étant devenue propriétaire de ce terrain, les inhumations furent autorisées et le 16 février 1852 M. **Delautre**, archiprêtre et doyen-curé de Bergues, vint bénir le premier cimetière de Rosendaël.*

*► **Second cimetière.** – Ce premier cimetière, à proximité de l'Eglise, fut désaffecté en 1883 et transféré à cinq cents mètres, plus au nord, dans les dunes. Nous ne dirons pas ici pour quel motif. Quand la section de Rosendaël, dite la Visshermoëre, fut détachée le 21 juillet 1891 pour former la commune de Malo-les-Bains, ce second cimetière compris dans le territoire de la nouvelle commune, demeura cimetière commun jusqu'à la fin de l'année 1893.*

*► **Troisième cimetière.** – Un nouveau cimetière fut choisi à deux kilomètres de l'église, le long du canal de Furnes. C'est le lieu de sépulture depuis le 8 janvier 1894.*

Et maintenant que nous avons essayé de soulever au coin du voile qui dérobait jusqu'ici Rosendaël au regard de l'histoire locale, qu'on nous permette de saluer la ville naissante et de souhaiter à la Vallée des Roses un avenir fécond et de plus en plus prospère, tout le parfum si suave de la Foi des anciens jours, avec un accroissement d'amour et de dévouement inaltérable à Dieu et à la Patrie.

L'Abbé L. HARRAU.

- (1) **V. Sanderus Fl. Ill. (T. III. Gravure.) V. Derode (Hist. de Dunkerque).**
- (2) *Hist de Dunkerque / p 215 à 220. – Les trois piliers représentaient les trois degrés de justice – haute, moyenne et basse – dont jouissait le Seigneur. Le pilori s'élevait à proximité du square Jacobsen, à l'entrée de Rosendaël. Pour les loustics : « Venu de Pirkepaps » ou « échappé de la potence » étaient synonymes.*
- (3) *Zanneca autem et Janssonius Dunkercam pelebant per arenam marini littoris. (Meyer Ann. Fl lib. XII. P.127).*
- (4) *Robertus... eduxerat suos extra portam malebatque prope modum mori quam retrocedere ac recipere se in oppidum. (Meyer ut sup.).*
- (5) *Froissard. (Chron. L. II.).*
- (6) *Dum spoliandius mortuis Angli dant operam, pars Nostrorum instaurat pugnam. (Meyer lib. XIII. p. 193).*
- (7) **Meyer (Ann. Fl. Lib. XIII. P. 194).**
- (8) *Ibidem. – Alii, cippo quodam apud Tetinghem occupato, defensare se ex illo conantur, sed et hos quoque Erasmus Vordius prosternit. Lib. XIII. 194-195.*

- (9) *Description hist. de Dunk* p. 59.
- (10) Voir **V. Derode** (*Hist. relig. de la Fl. Marit. P.* 185).
- (11) *En 1651 l'étendue de la juridiction du Magistrat de Dunkerque avait été délimitée. Des bornes qui indiquaient sa séparation d'avec la juridiction de Bergues avaient été posées. On sait que plus tard les Anglais, maîtres de Dunkerque, s'emparèrent d'une portion assez considérable de la Châtellenie de Bergues pour constituer à Dunkerque une juridiction suburbaine. A.C.F. (t. XX. p.256. note.)*
- (12) *Hist. de la guerre de Flandre traduite par P. Durier (Ed. Paris 1675) T. III. p. 543. Pour plus amples détails, voir notre étude historique sur Dunkerque.*
- (13) **Strada** (ut sup.) T. III. p. 552 et suiv.
- (14) *Œuvres de Sarasin (T.I. p. 100) Ed. Paris 1683.*
- (15) *Le canal de Furnes avait été creusé récemment (1635-1638).*
- (16) *Ut. Sup. T.1 p. 119.*
- (17) *Hist. des Princes de Condé par le duc d'Aumale T.V. p. 83 et suiv.*
- (18) *Hist. de Turenne par Ramsay (Ed. Paris 1735) L. IV. P. 361 et suiv.*
- (19) *Descript. Hist. de Dunk. L. VII. P. 44*
- (20) **Faulconnier**. Liv. III. p. 76. « On ne négligea rien de tout ce qui pouvoit soulager les malades et empêcher les progrès de la maladie. Cependant il mourut, cet été 1666, à Dunkerque plus de trois mille personnes tant des habitants que de la garnison. »
- (21) *V. Dunkerque.*
- (22) *A. C. F. – Les derniers bataillons ne partirent que le 20 août 1714. – Faulc. IX. 65*
- (23) *Notice sur Dunk. P. 83.*
- (24) *Hist. de Dunk. V. Derode p.17.*
- (25) *Mem. de la Société Dunk. T. XVIII p.2.*
- (26) *Mss Diot. p. 4.*
- (27) *Procès-verbal f°7 (arch. municip.).*
- (28) *Notice sur Fockedey par J J Carlier p. 70. A. C. F. et M S D. XVIII. p. 239.*
- (29) *Procès-verbal. f°11 et 13.*
- (30) *Journal du cap. Hane p. 1.*
- (31) **Arthur Chuquet** (*Hist. des guerres de la Rév.*)
- (32) *Procès-verbal f°21*
- (33) *Lettre au ministre Bouchotte. 24 août.*
- (34) **Gay de Vernon** (p. 247) attribue également ce succès au général **de Souham** et à l'adjudant général **Hoche**. – **Jomini** (*Hist. cril. Et milit. Des guerres de la Rév. Tom. IV p. 4*) met tout particulièrement en relief, dans cette action, l'action prévoyante, l'énergie patriotique et le sang-froid de **Hoche**.
- (35) *Cap. Hane p. 4*
- (36) *Procès-verbal f°27.*
- (37) *Mss Diot. – La plus grande partie des forces britanniques se trouve dans les dunes, à moins d'un mille de la ville, écrit le cap. Hane p. 47.*
- (38) *Cap. Hane, p. 16 et 17.*
- (39) *Id. p. 19*
- (40) *Guerres de la Rév., p. 233.*
- (41) *L'adjoint de Génie Diot a donné une description des travaux du Siège. « Les travaux du côté de l'Est, dans les dunes, consistent en trois batteries en fascinages et gabions construits sur les dunes, et auxquelles on communiquait par une levée ou chaussée, en zigzags, qui s'appuyait sur la rive gauche du canal de Dunkerque à Furnes et traversait tout le Rosendaël. Elle avait environ cinq pieds d'épaisseur au sommet, avec un petit fossé large de six pieds ; elle était élevée de quatre à cinq pieds au-*

dessus du niveau du terrain. Les batteries étaient à barbottes, assez solidement construites. Une grande batterie, placée sur un large plateau, était sur l'arrière et devait sans doute servir à celles d'attaque. La construction de cette chaussée, outre qu'elle servait de liaison entre les batteries et les autres ouvrages, était vraisemblablement nécessitée par les eaux qui, filtrant à travers les digues du canal de Furnes ou par les coupures que les assiégés avaient faites, ou par la nature du terrain, avaient mouillé le Rosendaël. On en jugea ainsi par les petites flaques d'eau qui se trouvaient répandues, çà et là, au pied de cette levée et la rive droite du canal ; sur la prolongation de cette même levée, l'ennemi avait construit plusieurs redoutes à flanc. D'autres parties du retranchement étaient à redans. Ces redoutes, au nombre de cinq, distantes l'une de l'autre d'environ cent toises, avaient leur saillant tourné vers la place ; la dernière était à peu de distance du canal des Moères, en arrière du pont de Steendam. Chaque redoute avait deux embrasures vers son saillant. L'ennemi avait également fermé les deux chaussées ou digues du canal de Furnes par des batteries qui, les enfilant dans toute leur longueur, rendaient les approches du pont tournant très dangereux. » Mss. **Diot**, p. 78.

(42) Mss. **Diot**, p. 36.

(43) Mss. **Diot**, p. 5.

(44) Lettre au Ministre de la Marine, 5 sept.

(45) Procès-verbal, 50, 51. – Cap. **Hane**. 45 et suivantes.

(46) Procès-verbal f°53.

(47) Bulletin du siège. – Cap. **Hane**, p. 46-47.

(48) **Hane** p. 51.

(49) Mss **Diot**. p.5.

(50) Mss. **Diot**. p.5

(51) IV. p. 61.

(52) Cap. **Hane** p. 13.

(53) Guerres de la Révolution

(54) Le détail des objets abandonnés a été l'objet de différents rapports. On peut consulter, sur ce point, les archives municipales. « Etat des bouches à feu, affûts, fer coulés et principaux effets, attirails et munitions remis dans les magasins de Dunkerque... ».

(55) Hist. du siège de Dunk. En 173, par **Verax**, p. 119. – Cf. Le Siège de Dunkerque en 1793, par l'abbé **G. Monteuis**. Lille 1893. Cette étude très documentée et pleine d'intérêt, est le travail le plus complet et le plus achevé qui ait paru, jusqu'à ce jour, sur le siège de Dunkerque en 1793

(56) Hist. de Dunk., p. 50.

(57) A travers la Fl. Marit. Mémoires de la Soc. Dunk., T.27.

(58) Une gracieuse légende se rattache à la Tente-Verte. La tradition rapporte que vers les dernières années du XVI^{ème} siècle, Dunkerque avait organisé des réjouissances publiques. On accourut de tous les points de la Flandre et de l'Artois. Béthune, Saint-Omer, Watten, Bergues, Eecke, Socx, Lincke près Looberghe, Tétéghem, Flêtre, Hondshoote, Furnes, Bruges, Gand envoyèrent des députations. Au jour fixé, les hôtelleries ne purent suffire à la foule ; des caves furent louées, des bélandres furent converties en auberges. On éleva des baraques et des couverts le long des chemins aboutissant à la ville. Il fallut, dit-on, répartir les divers jeux en plusieurs quartiers. L'emplacement du Tournoi fut fixé à l'extrémité de Visschermoëre, au pied des dunes, à l'endroit où est encore aujourd'hui l'auberge appelée la Tente-Verte. Le roman est venu enjoliver la fête. L'emplacement choisi pour le Tournoi était une

vaste arène de forme ovale. Du côté de l'est se dressait une immense tente de soie, verte à l'intérieur. Au-dessus flottaient les étendards aux armes de la France, d'Espagne, de Flandre, de Vendôme et de Dunkerque ; une magnifique tribune était destinée à la dame de Vendôme, dame de Dunkerque, et aux personnages de distinction. Sur les gradins, on remarquait les sires de Watten, de Nieurlet, d'Ekelsbeque, de Walloncappel, les seigneurs de Morbecque, de Flêtre, d'Houtkerque et une foule de gentilshommes et nobles du pays.

Après de nombreuses passes d'armes, deux chevaliers mystérieux entrèrent en lice. Voyez-les rompre trois lances en se précipitant l'un contre l'autre mais sans pouvoir parvenir à se désarçonner. D'une voix unanime, les deux adversaires sont déclarés dignes du grand prix. On s'attendait à voir lever leur visière. Il n'en fut rien. Après les salutations et le cérémonial d'usage, les deux chevaliers, remontant sur leurs destriers, sortirent de l'arène avec la rapidité du vent. On les vit prendre le chemin de Furnes et bientôt ils disparurent au milieu des nuages de poussière soulevés par les pieds de leurs coursiers

Telle est la légende et nous devons ajouter « si non es vero bene trovato... », Cf. le roman hist. « Les orphelines de Visschermoëre » par **V. Derode**, T.II p.448.

(59) Sur les dunes, on trouve un point stratégique où le ministère de la guerre fit dresser en 1886 une sorte d'obélisque qui tombe aujourd'hui en ruine. On y jouit d'un magnifique panorama. Au nord, on aperçoit la Mer du Nord ; au nord-ouest le sémillant Malo avec ses villas et ses chalets ; à l'ouest, Dunkerque avec son port et ses navires ; au sud on a une vue d'ensemble à vol d'oiseau sur tout le Rosendaël et un horizon bordé par les villages voisins. A l'est, on aperçoit les campagnes de la Belgique.

(60) Sociétés diverses : Musique Communale ; Union Musicale ; Alliance Musicale ; Archers du Centaure (au Coq Blanc) ; Société de Saint-Sébastien (Tente-Verte) ; Société du Bouchon ; Société des Amis réunis, de jeu de boule, fléchettes ; l'Union des Arbalétriers ; Sociétés de joueurs de cartes, de tir à la sarbacane ; Société colombophile ; l'Avenir ; etc.

(61) Une année à Dunkerque, 1850, p. 233-34. « malgré l'inintelligence de sa direction, malgré son négligé inconcevable, le Jardin Royal est hanté, encombré par la foule immense qui s'y amuse plus qu'on ne le fait au Jardin d'Hiver et au Raneleg... 0,50 centimes, voilà le prix modeste d'une entrée de cavalier ! encore, 0,40 centimes sur ce prix sont-ils à consommer ; les contredanses et valse se paient à part, à raison de 0,10 centimes. Indépendamment de la société qui danse ici, il y a des sociétés qui ne dansent pas mais que récrée pour les dames et les enfants la vue du plaisir des autres. L'orchestre est bon et suffisamment nombreux.

« Après et au-dessous du Jardin Royal, on trouve plus loin, dans le même Rosendaël, un établissement avec jardin appelé le Retour de la Pêche, une société plus bruyante en hommes ... musique plus simple mais une joie plus expansive et quelquefois même un peu frappante. Plus loin encore le Grand Salon (aujourd'hui Villa des Roses), un cran de moins en hiérarchie, mais dans tous, plaisir, joie, bonheur. De ces deux établissements, peu d'habités reviennent droit en ville, beaucoup même n'y reviennent que plus tard. (**V. Letellier**, ut supra).

(62) 1° Ces maisons, contenant chacune quatre pièces au moins, deviendront, aussitôt terminées, la propriété de l'hospice ;
2° chacune d'elle aura un petit jardin, la contenance totale, y compris la superficie bâtie, sera d'environ 200 mètres carrés par maison ;
3° les maisons seront louées à raison de quatre francs par semaine à des familles

d'ouvriers choisies parmi les plus nombreuses et les plus recommandables par leur bonne conduite ;

4° les loyers seront encaissés par l'hospice et portés à compte spécial, ouvert à cet effet.

M. Féron estime que dans quinze ans environ, on sera en mesure avec l'encaisse des loyers, de construire un deuxième groupe, soit seize maisons. A la cinquième période de renouvellement, on arrivera, avec les revenus capitalisés, au chiffre de 256 maisons, puis à celui de 512 à la sixième période. L'administration hospitalière pourra s'arrêter plus tôt, si elle rencontre de graves inconvénients. Il est entendu que, lorsque l'hospice aura décidé d'arrêter l'accroissement de ce mode d'exploitation, les revenus de toutes les maisons construites jusqu'alors, ainsi que les habitations elles-mêmes, resteront sa propriété pleine et entière.

(Extrait du reg. des délib. de la Commission administrative, séance du 29 décembre 1890).

(63) Archives municip. de Coudekerque-Branche. Année 1837-38. Il est rappelé à cette séance que la population de la commune s'élève à 1.500 hab. et plus ; la partie la plus peuplée est à Rosendaël. L'église de Rosendaël, lisons-nous, a été détruite en 93 : on examine s'il n'y point lieu d'ériger une nouvelle église dans la commune, pour faciliter aux habitants leurs devoirs de religion.

(64) Mémoires de la Société Dunk. T. XVII. P. 132-33.

(65) A la mort d'Hélène Jansen, en 1742, la maison de campagne dévolut à sa sœur Catherine Jansen épouse de Jean-Jacques de Cassel. Quelques années plus tard cette maison avec ses dépendances... le tout formant ensemble presque un carré d'environ 31 mesures 8 verges de terre aboutissant à la digue du canal de Furnes fut achetée par Charles Louis Power et Daniel Denis pour la somme de 12.8000 livres, argent de France.

Remarquons :

1° Que ces onze mesures étaient sises en la paroisse de Tétéghem, territoire de Dunkerque sous la seigneurie et juridiction de Predembourg et Prévôté du Nord (V. Grande-Synthe). – Toutes ces terres étaient libres de toutes charges à l'exception d'une rente foncière de 22 patards faisant 27 sols 6 deniers, argent de France dus annuellement pour chaque mesure, outre un relief à chaque changement, à l'Evêché de Saint Omer en sa qualité de seigneur de la Prévôté du Nord.

2° que « fut exceptée de l'exposition et vente de 1764, la chapelle avec le fond et une certaine espace de terrain autour d'icelle » (Documents en la possession de M. Fahy père).

(66) Extrait d'un acte notarié, 1741.

(67) Dans l'acte de vente de 1764, nous lisons : « 12 pieds de France d'espace réservé en propriété à la chapelle ». Dans le cas où l'adjudication, ses successeurs ou ayants-cause veulent clore leur fonds de terrain de celui de la chapelle ils pourront le faire soit par une haie vive ou par un mur, à la condition expresse que ledit mur ne s'élève pas au-dessus du bas du vitrage de la chapelle. S'ils font construire quelque bâtiment, au midi, à l'orient, ou à l'occident de la chapelle, ils devront l'écarter de 24 pieds de France du mur de la dite chapelle « afin que son jour lui soit entièrement conservé » (Acte dressé à Dunkerque le 1^{er} septembre 1764).

(68) La porte d'entrée était à l'ouest : il était libre à tous d'y avoir accès ou communication par la porte ou barrière d'entrée de la dite campagne qui faisait face au nord, toutes les fois que le prêtre desservant la dite chapelle « y célébrera la messe ou y catéchisera suivant l'intention de la dame Hélène Jansen, veuve

Betefort ». *L'adjudicataire de la campagne, ses hoirs, successeurs ou ayants-cause ne peuvent ni changer ni déplacer la porte ou barrière de la dite campagne, porte faisant face au nord ; « elle restera là ou elle est présentement et sera entretenue et conservée aux frais et dépens du dit adjudicataire » (Acte ut supra 1764).*

- (69) *Diocèse de Cambrai : Décanat de Saint-Eloi (Dunkerque
Curés de Rosendaël. (V. les chapelains plus haut).
1846-57. – **Louis Lantsheere**, transféré à Gravelines. (V. cette localité)
1857-66. – **Bertin Decherf**, né à Bailleul le 28 septembre 1810.
1866-1868. – **Charles-Joseph Wyckaert**, transféré successivement à Winnezele et
Hondschoote.
1868. – **Désiré Bouden**, né à Bavinchove en 1825*
- (70) *Les demoiselles **Grawez**, de Dunkerque, bienfaitrices insignes de l'église de
Rosendaël, achetèrent, en 1843, pour la somme de 5.000 francs, un terrain pour
bâtir :*
*1° une maison d'éducation (l'école libre de filles actuelle) ;
2° un presbytère avec jardin ;
3° une église.*
*Le dernier terrain où s'élève l'église fut concédé à l'Etat par les demoiselles
Grawez, moyennant un intérêt de 5% de 5.000 francs, soit 270 francs annuellement,
dont 20 francs au profit de la Fabrique. Avant 1843 le terrain appartenait, mi-partie,
à M. **Suwens**, fabricant de compas de navires à Dunkerque, mi-partie (côté des
dunes) à **Louis Monier**, négociant à Dunkerque.
Ext. Des mémoires de **Pierre Eloy**.*

15 mai 2013